

A collage of various architectural and urban images, including a bridge, a castle, a modern building, and a classical building, overlaid with a large orange and yellow circular graphic.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale



Sommaire

2	Rapport moral
4	L'essentiel de l'APCARS
5	Organigramme de l'APCARS
6	Faits marquants 2022
8	Au cœur de la justice
9	Enquêtes au pénal
19	Contrôles judiciaires socio-éducatif
23	Stages de sensibilisation / responsabilisation
28	Auprès des publics à (ré)insérer
29	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
38	Points d'accès au droit en détention (Bouches-du-Rhône)
40	Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA
46	Aux côtés des victimes : Bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Créteil (service France Victimes 94)
50	Entre auteurs et victimes : la justice restaurative
53	Bilan financier
60	Remerciements

CHIFFRES CLÉS

185 professionnels

Interventions dans 6 tribunaux judiciaires : Paris, Créteil,
Bobigny, Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion)

37 837 personnes rencontrées

Budget annuel : 10 658 000 €

RAPPORT MORAL



La *Loi de programmation et de réforme pour la justice* (LPJ du 23 mars 2019) et la *Loi pour la confiance dans la justice* (du 22 décembre 2021) ont pleinement impacté l'activité socio-judiciaire de l'APCARS en 2022. Ces lois ont élargi le champ des ESR obligatoires et des ESR non obligatoires, mais également souhaitées. Elles ont aussi demandé la mise en place d'une relation plus étroite avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et une reconsidération du contenu de cette investigation de manière à éclairer la question du choix de la peine et de son aménagement. Par ailleurs, la Politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales (impulsée par le *Grenelle des violences conjugales*) et la Politique du logement d'abord ont également continué d'orienter les actions de l'APCARS.

L'APCARS a ainsi connu en 2022 une augmentation très sensible de son activité, et tout spécialement un accroissement important du nombre d'enquêtes sociales rapides (ESR) sur les juridictions de Paris, Bobigny, Créteil et Marseille (en hausse de 20% au total) et des enquêtes de personnalité (EP) à Marseille (+ 15%).

A Créteil, le nombre de victimes rencontrées au bureau d'aide aux victimes (BAV) a également sensiblement augmenté (+17%), sous l'effet d'une meilleure information et reconnaissance de ce service et d'une demande accrue des demandes d'aide des

victimes. Par contre, le volume des autres activités (contrôles judiciaires (CJ), EP à Paris et à La Réunion, stages violences conjugales, citoyenneté, sensibilisation aux usages des stupéfiants et aux achats d'actes sexuels) est resté plus stable.

La gestion de cette montée de l'activité socio-judiciaire, conjuguée au maintien de l'activité des autres services, 38.300 personnes rencontrées dans tous les services de l'APCARS en 2022, s'est heurtée à des problèmes de recrutement dans le pôle judiciaire (ESR, EP, CJ) et à un turnover important, qui reflètent une moindre attractivité perçue de la profession et surtout des salaires proposés. Notre centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Belleville (à Paris) et notre CHRS Athènes (à Marseille) ont également connu un turnover important. Le CHRS Belleville a de plus été marqué, fin 2022, par le départ de sa directrice et celui programmé de sa chef de service début 2023.

Pour faire face à cette situation, l'APCARS s'est efforcée de rendre le travail plus attractif. D'abord, grâce à l'impact de la revalorisation des ESR, elle a étendu à tous ses salariés l'augmentation de salaire découlant du *Ségur de la santé et du social* qui, techniquement pour nos activités, ne concerne qu'une certaine catégorie de professionnels, en l'occurrence, celle des CHRS. Par ailleurs, l'APCARS offre dorénavant une meilleure rémunération les week-ends, elle a mené un travail sur les écrits et les pratiques et a procédé au renouvellement du parc informatique et à sa migration informatique. Cela a permis à l'APCARS de procéder aux recrutements nécessaires et de mener une politique délibérée de renforcement du salariat.

Il en a découlé une hausse conséquente de la masse salariale. Entre fin 2021 et fin 2022, le nombre d'intervenants de l'APCARS (salariés et travailleurs indépendants) est passé de 158 à 185 personnes, tandis que les équivalent temps plein (ETP) passaient de 120 à 135. Il a fallu renforcer les fonctions support du siège avec la création de deux nouveaux postes : une assistante en ressources humaines et une comptable également chargée des moyens généraux. L'APCARS en a également profité pour réinternaliser la paye. En lien avec la responsable des ressources humaines, les différentes équipes ont commencé à développer les formations communes et les rencontres entre certains services.

En termes de développement, l'APCARS a procédé à la relance de la justice restaurative (JR) sur l'Île-de-France, avec la réalisation de médiations et conférences restauratives et de stages de citoyenneté dans lesquels est intégré un module de justice restaurative en lien avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). De plus, les nombreuses interventions dans des colloques et des réunions institutionnelles ont permis de poser les jalons de nombreux partenariats (par exemple signature d'une convention avec la PJJ 94 après la PJJ 92, début d'un partenariat avec le centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIAJS) d'Île-de-France et avec l'aide sociale à l'enfance (ASE)). A Marseille, l'APCARS a répondu à un appel d'offre pour une prise en charge renforcée de mineurs auteurs de trafic léger de stupéfiants, l'accompagnement se déroulant après une mesure éducative confiée à la PJJ et en lien étroit avec cette institution.

Par ailleurs, l'APCARS a poursuivi sa mobilisation sur les violences conjugales avec la création d'un poste de suivi psychologique en CJ à Créteil, le développement du rôle de l'APCARS dans les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) de Paris et de Marseille (antenne à Paris, rôle de coordination à Marseille) et l'octroi de dix places fléchées en allocation logement temporaire (ALT) à Marseille pour l'éviction d'auteurs de violences conjugales.

A Marseille, le dispositif d'alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif (AISLI), porté par Médecins du Monde et un consortium d'associations (dont l'APCARS), a démarré. Il permet, aux services de l'APCARS, à travers les ESR réalisées, d'orienter vers l'AISLI les personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Enfin, nos CHRS ont pu développer de nouvelles actions spécifiques. Le CHRS Belleville (Paris), grâce à un soutien financier de la Fondation de France, a pu mener à bien le projet Carte blanche avec, pour nos publics personnes placées sous-main de justice ou sortants de prison, des actions de soutien à la création et au maintien des liens sociaux, familiaux et affectifs qui contribuent à lutter contre la récidive. Le CHRS Athènes (Marseille) a lancé un atelier parentalité, financé par la Fondation Bruneau, via la Fondation de France.

Le renforcement des liens avec nos fédérations est resté une priorité. L'APCARS s'est impliquée dans la participation à trois commissions de notre Fédération Citoyens et Justice (présententielle, postsententielle (avec notamment

l'organisation d'un séminaire sur Marseille) et justice des enfants et adolescents (via la justice restaurative)) et a renforcé son implication au sein de la Fédération France Victimes, tout en maintenant la présence constante des CHRS au sein de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Concernant la situation financière, l'APCARS a poursuivi sa consolidation financière entamée déjà depuis trois ans. Les revenus de l'APCARS (taxations des enquêtes, dotation globale de financement des CHRS, subventions d'exploitation, participations des usagers) ont pour la première fois de son histoire dépassé les 10 millions d'euros et l'association affiche pour 2022 un résultat largement positif. L'Île de France représente 72% des revenus, Marseille 27% et La Réunion 1%. Le fait marquant cependant pour 2022 réside dans le fait que la part du pôle judiciaire (ESR, EP, CJ) est passée de 45% des revenus à 56% (sous l'effet conjugué de la forte hausse des volumes d'enquêtes et de la revalorisation des ESR), tandis que la part du pôle social (CHRS) s'est réduite de 43 % à 34 %. Le reste des activités (aide aux victimes, justice restaurative, points d'accès aux droits (PAD), MJD, stages) est passée de 12 % à 10 %.

L'APCARS cherche constamment à améliorer ses pratiques de travail, consolider et renforcer le professionnalisme de ses équipes pour répondre aux évolutions des politiques pénales et sociales. Cela permet d'améliorer et d'approfondir nos dispositifs et d'en mettre en place de nouveaux, quand cela est nécessaire.

Le travail entamé depuis trois ans en matière de consolidation de l'organisation, de la situation financière et des pratiques

de travail, de recrutement et renouvellement des équipes, a maintenant bien commencé à porter ses fruits en 2022. Les réorganisations se poursuivront en 2023. L'accroissement des équipes entraînera des répercussions sur le siège (qui déménagera en 2023), l'encadrement et les secrétariats. Ce mouvement, basé sur la volonté d'offrir aux salariés et aux cadres une amélioration de leurs conditions de travail, va permettre à l'APCARS dans les années à venir de développer de nouveaux projets et de faire face aux nombreux défis qui attendent le secteur associatif, tout en visant à répondre au mieux à la demande de nos prescripteurs de la justice, du secteur social et de nos partenaires sociaux.

Nous nous efforcerons également d'accompagner ces évolutions d'études d'évaluation des mesures et d'impact des diverses missions, par exemple, sur le CJ en lien avec la Fédération Citoyens et Justice, les ESR, l'aide aux victimes et l'impact sur les personnes suivies pendant et après la procédure pénale, la JR et la mise en œuvre de la *Politique du logement d'abord*, à travers la conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Sur des sujets aussi vastes, nous nous appuyons, entre autres, sur nos fédérations et sur le partage d'expériences avec les autres associations.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

L'ESSENTIEL DE L'APCARS

PARIS

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Paris)
10 944 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Paris)
281 enquêtes déposées

**STAGES DE SENSIBILISATION
AUX DANGERS DE L'USAGE
DE PRODUITS STUPÉFIANTS**
Paris
147 stagiaires

**STAGES POUR AUTEURS
D'ACHAT D'ACTES SEXUELS**
Paris
56 stagiaires

CHRS BELLEVILLE
75019
275 personnes accompagnées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Paris)
10 reçus

VAL-DE-MARNE

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Créteil)
3 828 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Créteil)
128 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Créteil)
585 contrôles reçus

**STAGES DE RESPONSABILISATION
POUR LA PRÉVENTION
DES VIOLENCES CONJUGALES**
(TJ de Créteil)
418 stagiaires

**STAGES DE SENSIBILISATION
AUX DANGERS DE L'USAGE
DE PRODUITS STUPÉFIANTS**
(TJ de Créteil)
6 stagiaires
(réorientés sur les stages à Paris)

AIDE AUX VICTIMES
(TJ de Créteil/UMJ/MJD)
7 844 victimes reçues

SEINE-SAINT-DENIS

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de de Bobigny)
4 870 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Bobigny)
178 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Bobigny)
0 contrôle reçu

JUSTICE RESTAURATIVE

SERVICE RÉGIONAL ÎLE DE FRANCE

13 médiations restauratives et
2 conférences restauratives
67 personnes dans le cadre de stages
de citoyenneté
663 personnes sensibilisées

LA RÉUNION

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre)
73 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Saint Denis et Saint Pierre)
47 contrôles reçus

BOUCHES-DU-RHÔNE

ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES
(TJ de Marseille)
4 748 enquêtes

ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ
(TJ de Marseille)
120 enquêtes déposées

CONTRÔLES JUDICIAIRES
(TJ de Marseille)
649 contrôles reçus

STAGES DE CITOYENNETÉ
(TJ de Marseille)
104 stagiaires

**STAGES DE RESPONSABILISATION
POUR LA PRÉVENTION
DES VIOLENCES CONJUGALES**
(TJ de Marseille)
418 stagiaires

**GROUPES DE PAROLES
POUR AUTEURS
DE VIOLENCES CONJUGALES**
(TJ de Marseille)
216 bénéficiaires

CHRS ATHÈNES
(13006)

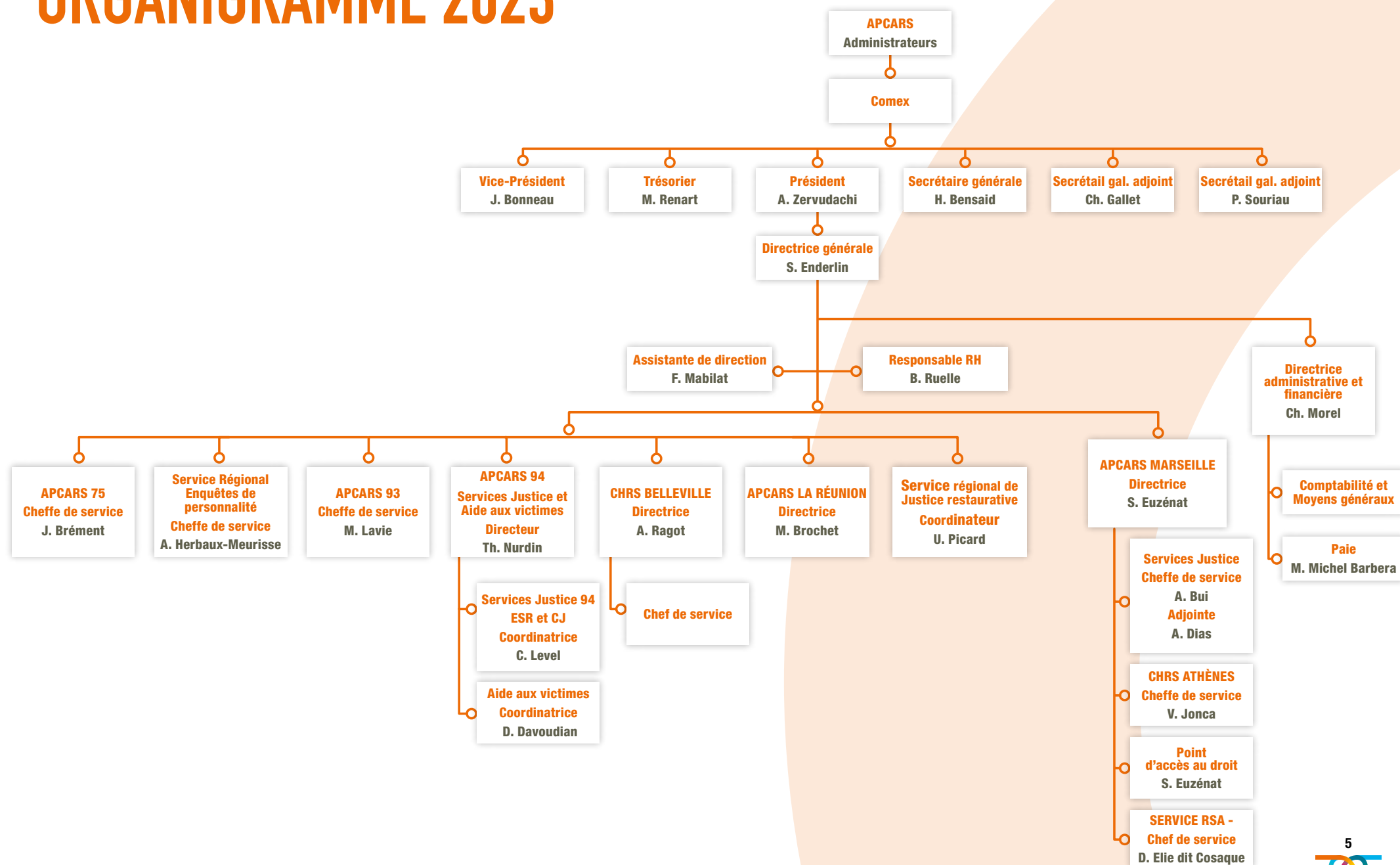
63 personnes accompagnées

POINTS D'ACCÈS AU DROIT
(5 établissements pénitentiaires)
1 220 entretiens

LIEU D'ACCUEIL RSA
(Marseille)
762 personnes suivies

RELAIS RSA
(Les Baumettes et Luynes)
265 personnes suivies

ORGANIGRAMME 2023



FAITS MARQUANTS 2022



JANVIER

- Direction et ESR : Rencontre avec la vice-procureure en charge des politiques partenariales (TJ Paris)
- Créteil : Rencontre avec le président du tribunal
- Marseille : Démarrage du dispositif alternatif à la détention et Recherche Action « AILSI » et du dispositif Actice (aide à projet d'atelier Parentalité)
- Justice restaurative : début de la 1^{re} conférence restaurative

Février

- Paris : Rencontre avec Mme la Procureure (ESR) ; participation à l'évènement « LPJ, deux ans après, quel bilan de nos pratiques » (TJ) ; rencontre avec la MDPAAD (CA Paris) ; réunion à la mairie de Paris (CHRS, Dispositif APVC)
- Bobigny : Mise en place de 2 postes de référentes ESR ; groupe de travail sur fonctionnement du dépôt de police.
- Créteil : Bilan de l'action AV au centre commercial d'Ivry-sur-Seine (DRDFE, SDAV, associations) ; rencontre avec M. le procureur de la République
- Justice restaurative : Réunion avec la direction interrégionale PJJ IDF ; réunion avec la DT PJJ 94 ; échanges à la Maison des femmes (AP-HP, hôpital Bichat)
- Marseille : Portage de l'antenne marseillaise du CPCA ; participation aux COMVIF ; convention partenariale avec la Maison de l'emploi ; audit du fonctionnement des PAD

Mars

- Paris : Intervention ESR75/SREP à la formation continue ENM
- Direction : Présentation du CPCA IDF (presse et partenaires) ; rencontre avec le Pdt CA Paris et la fédération Citoyens et Justice ;
- Créteil : Échanges sur les avis de sortie de détention (BAV) ; participation à la journée nationale des victimes de terrorisme ; rencontre avec la Direction de l'Hébergement des Familles Vulnérables pour la mise en œuvre d'un numéro départemental pour victimes de violences conjugales ; rencontre avec DCSP 94 (BAV).
- Marseille : Présentation du CPCA (partenaires institutionnels) ; interview par Médiapart (fonctionnement des comparutions immédiates).
- Justice restaurative : Réunions équipes UEMO (Créteil et d'Arcueil) ; réunion avec les cadres hébergement PJJ94

Avril

- Paris : Rencontre avec le Parquet pour la mise en œuvre des enquêtes sociales rapides ; participation au comité de pilotage de la Plateforme Téléphonique de mise en état ; création d'un poste d'assistante administrative (ESR 75) ; remise du rapport d'évaluation interne (CHRS) ; réunion DISP sur le placement extérieur (CHRS)
- Créteil : Rencontre avec le préfet à l'égalité des chances
- Marseille : Construction de l'atelier « Soutien à la parentalité » (démarrage en septembre) ; formation des personnels par le SIAO 13 ; rencontre avec DG de Citoyens et Justice
- Justice restaurative : Formation au CRIAVS ; réunion juge des enfants (TJ de Nanterre) ; interview tribune de Miss Konfidentielle
- Direction : Présentation des stages APCARS au Parquet de Paris

Mai

- Bobigny : Déménagements au sein du TJ (ESR 93)
- Créteil : Rencontre avec M. le Procureur (BAV) ; rencontre entre la MDPAAD et le réseau C&J
- Direction : Début de la migration informatique office 365

Juin

- Paris : Rencontre avec le SPIP de Paris (ESR) ; intervention ESR75/SREP auprès de l'Union des Traducteurs et Interprètes ; CLAV (groupe de travail sur les auteurs de violences conjugales) (CHRS, direction).
- Créteil : Réunion annuelle de l'aide aux victimes (CA de Paris) ; 35ème Assises nationales de France Victimes
- Marseille : Participation au COPIL TGD/ BAR ; rencontre avec la délégation nationale et des délégués des défenseurs des droits présents en établissements pénitentiaires (PAD) ; AG de l'APCARS.
- Justice restaurative : Signature convention APCARS - DTPJJ94 – TJ et PR Créteil ; conférence à l'association française de criminologie (AFC)

Juillet

- Marseille : Rencontre entre le Pdt APCARS et le service prévention de la délinquance du Conseil départemental ; agrément Placement extérieur par la DAP.
- Direction : Bilan annuel sur le DU Violence et santé (Univ Sorbonne Paris Nord)

Septembre

- Paris : Rencontre avec la cheffe du 2e CPCA d'IDF et de la plateforme éviction du Groupe SOS (ESR)
- Créteil : Réunion à la Préfecture sur la permanence BAV aux UMJ
- Marseille : Réunion Actice / fondation M6 pour lauréats (APCARS Marseille)
- Justice restaurative : Rencontre avec le coordonnateur du CLSPD de Créteil
- Direction : Recrutement d'une assistante RH au siège ; réunion des assistantes en charge de la taxation

Octobre

- Paris : Rencontre avec les lieutenants du dépôt et des escortes.
- Bobigny : Restitution du groupe de travail sur le fonctionnement du dépôt ; rencontre avec la 18e chambre du tribunal.
- Direction : Travail sur revalorisation ESR avec la fédération Citoyens et Justice
- Créteil : Rencontre avec les psychologues de l'UPEC ; déménagement des services dans le tribunal ; réunion des directeurs de l'aide aux victimes ; intervention au CHIC pour journée d'étude sur les adultes victimes de violences ; participation à la Commission de l'exécution et de l'application des peines au tribunal
- Justice restaurative : Rencontre avec la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes
- Marseille : Participation à la Nuit du Droit pour la reconstitution d'un procès ; réunions préparatoires sur la justice résolutive des problèmes

Novembre

- Bobigny : Colloque Anniversaire des 50 ans du Tribunal
- Créteil : Réunion avec la DAFMI sur les avis de sortie de détention ; bilan annuel à la MJD de Champigny concernant les stages ; reprises de consultations psy lors du contrôle judiciaire d'auteurs de violences conjugales
- Marseille : Subvention de la Fondation JM BRUNEAU (via Fondation de France) pour l'atelier parentalité ; comité de pilotage annuel de la MJD de Marseille ; commission régionale post sentencielle à Toulon et Marseille (Citoyens et Justice) ; validation (DDETS et SIAO), de places fléchées pour l'éviction d'auteurs de violence conjugale
- Justice restaurative : interventions dans colloque PJJ/ ENM, colloque DIPJJ et Citoyens et Justice, colloque psychiatrie légale ; rencontre avec le SPIP 95
- Direction : Intervention sur prise en charge socio-judiciaire des auteurs de violence conjugale (webinaire Citoyens et Justice ; coordination nationale CPCA) ; rencontre avec Nexem

Décembre

- Paris : Intervention ESR75/SREP auprès d'une classe de terminale STSS ; recrutement d'une nouvelle directrice et création d'un poste coordination Qualité hébergements et médiation (CHRS Belleville)
- Créteil : Déplacement du chef de service en Albanie sur les violences faites aux femmes ; réunions et bilan sur les avis de sortie de détention (BAV) ; entretien avec le préfet à l'égalité des chances.
- Marseille : Participation au colloque de l'ANJAP (Paris) ; formation interservices, « Premiers secours en Santé mentale »

AU CŒUR DE LA JUSTICE



L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer des enquêtes sociales rapides (ESR) (dans le cadre des procédures pénales accélérées et des enquêtes de personnalité (EP) (affaires correctionnelles complexes et affaires criminelles). Les ESR sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne et de faisabilité de l'octroi d'une alternative à l'incarcération ou d'un aménagement de peine, tandis que les EP visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Par ces enquêtes, l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée : les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clé de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

ENQUÊTES AU PÉNAL



Enquêtes sociales rapides

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ESR DEMANDÉES

Suite à la LPJ du 23 mars 2019, la loi du 22 décembre 2021 a étendu le caractère obligatoire des ESR aux procédures de convocation par procès-verbal. Au-delà de la volonté du législateur d'étendre le caractère obligatoire des ESR dans le maximum de procédures, les juridictions elles-mêmes étendent les saisines ces dernières années, avec notamment les COPJ et les saisines de plus en plus nombreuses dans le cadre des ouvertures d'instruction.

En conséquence, le nombre des ESR réalisées par l'APCARS s'est accru en 2022, particulièrement à Paris. On a également pu constater une demande de toutes les juridictions concernant les ESR dans les procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC déferrement et/ou sans déferrement).

Ainsi, à Créteil, le dernier trimestre a été ponctué par de nombreux échanges avec la juridiction pour la mise en place des enquêtes pour les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) et leur développement progressif sur la juridiction.

A Paris, nous avons également presque doublé les saisines en matière criminelle, 639 en 2022 (contre 355 en 2021). Cela va se poursuivre en 2023, avec une projection à plus de 900.

Les équipes sont très mobilisées pour répondre aux demandes des juridictions.

L'augmentation du nombre d'ESR, comme l'évolution de leur contenu, a nécessité d'importants efforts de recrutement et de formation de nouveaux intervenants, qui se sont poursuivis en 2022. Les services ESR ont également été marqués par de nombreux mouvements d'effectifs, comme manifestement dans tous les autres services et domaines d'activité. Cette année a donc été particulièrement sensible en termes de RH.

A Bobigny, les problèmes de disponibilité des box d'entretien se sont poursuivis, faute d'effectifs policiers en nombre suffisant. Cette situation encore complexe a donné lieu à un groupe de travail regroupant différents magistrats du parquet, des fonctionnaires de police de la direction de proximité de l'agglomération parisienne (dirigeants et responsables du dépôt), ainsi que les partenaires, dont l'APCARS, intervenant au dépôt (PJJ, avocats). Une nouvelle réorganisation des périodes d'intervention a été recherchée, un formulaire commun de remontée d'incident a été créé.

NATURE DES FAITS

Les faits à l'origine des ESR sont révélateurs de la politique pénale appliquée au sein d'une juridiction, ainsi que des caractéristiques de la délinquance sur un territoire donné.

Ainsi, au TJ de Créteil, près de 30% des enquêtes demandées concernent des infractions commises au sein du couple. Cette part importante est une conséquence directe de la politique pénale mise en place sur le département. 30% de ces enquêtes vont également concerner des infractions sur la législation des stupéfiants notamment par l'activité de l'aéroport d'Orly et d'une part importante du phénomène de « mule », de transport de stupéfiants. 3% des enquêtes sont relatives à des faits criminels.

En 2022

106327

**TOTAL
ESR
rendues
aux
tribunaux
judiciaires
(contre
20 308
en 2021)**

>>>

POURSUITE DE LA RÉORGANISATION DES SERVICES ESR

Aux côtés des chefs de service à Paris, Créteil, Bobigny et Marseille, des postes de référentes ont été créés : les référentes ont pour mission, notamment, de former les nouvelles recrues, de veiller à la qualité et l'uniformisation des enquêtes reçues, ainsi que de travailler à des partenariats, en lien avec le chef de service. Les recrutements en interne ont été privilégiés.

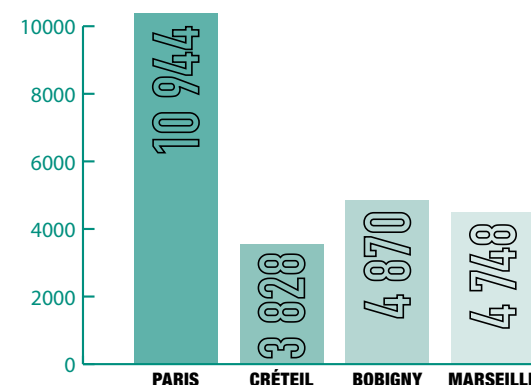
Une assistante a été recrutée aux ESR75, service qui n'en bénéficiait pas jusqu'à présent. Elle est en charge du secrétariat et de la taxation des enquêtes réalisées.

UN CONTENU DE L'ESR RENFORCÉ POUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Dans l'ensemble des juridictions, il avait déjà été demandé aux services ESR d'ajouter, selon des modalités variables, des éléments visant à favoriser la décision de la juridiction pour le prononcé d'un bracelet anti-rapprochement. En 2022, suivant les juridictions, les recommandations peuvent viser également le contrôle judiciaire avec placement probatoire, ainsi que les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

A Paris, le service ESR75 a également orienté plus de 96 personnes vers un dispositif d'hébergement d'urgence temporaire des auteurs présumés faisant l'objet d'une décision de décohabitation, et pour lesquels une solution d'hébergement plus pérenne sera ensuite recherchée.

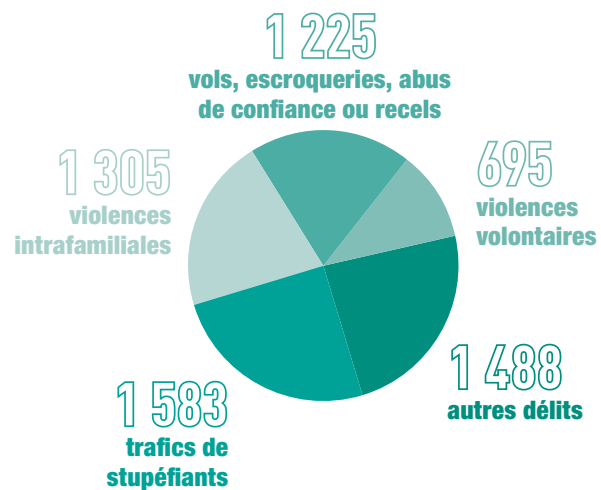
2022 : ESR rendues aux tribunaux judiciaires



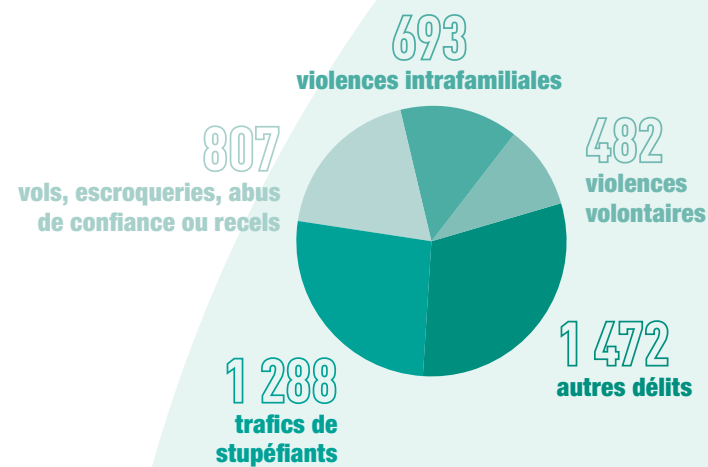
Enquêtes demandées en matière correctionnelle

AU CŒUR
DE LA
JUSTICE

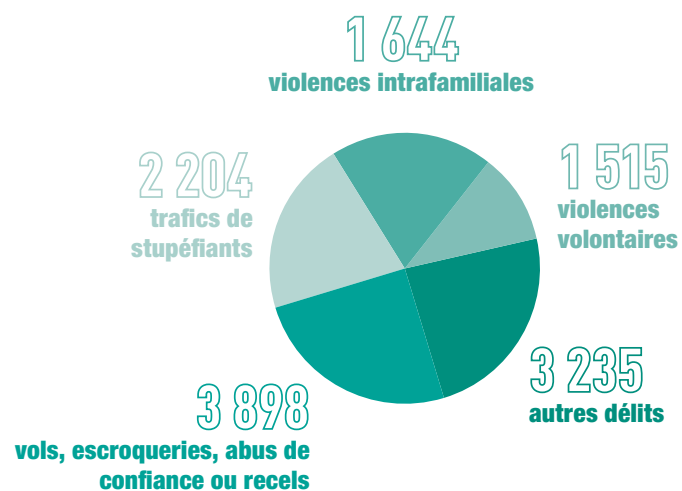
BOBIGNY



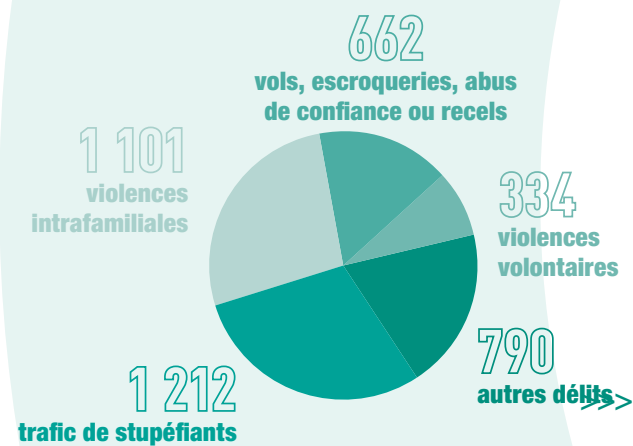
MARSEILLE



PARIS



CRÉTEIL



IMPACTS DE L'AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DES ESR

L'augmentation de la tarification des ESR a permis d'améliorer significativement la rémunération des enquêteurs le week-end et les jours fériés, ainsi que de gratifier les heures passées le soir pour établir les listes des intervenantes en vue de préparer notre activité du lendemain et ajuster les effectifs, à Paris et Bobigny. Nous avons pu également étoffer nos équipes, mais ce mouvement doit se poursuivre. L'objectif est de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de salariés pour pouvoir consacrer plus de temps aux échanges, à l'amélioration des écrits, à la rencontre de partenaires pour pouvoir formuler des recommandations plus précises. L'un des objectifs est aussi de pouvoir disposer d'un temps plus conséquent pour faire une réelle pause déjeuner, ce qui est une gageure dans une activité aussi à flux tendu que celle des ESR.

DROIT DE SE TAIRE

La circulaire du 27 décembre 2021 relative aux dispositions de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire tirant les conséquences de décisions QPC rendues par le Conseil constitutionnel a précisé le champ d'application de la notification du droit de se taire contenu dans l'article préliminaire du code de procédure pénale.

Ce droit doit désormais être notifié au début des entretiens ESR, comme des EP et du premier entretien de contrôle judiciaire. Un espace spécifique est consacré à cette notification dans le formulaire ESR. Cette notification n'a pas entraîné de difficulté particulière. Elle s'inscrit dans la continuité de la garde à vue, n'a pas de conséquence négative concernant l'échange, sa qualité, comme sur le recueil de l'information.



LA RECHERCHE ACTION AILSI :

Depuis janvier 2022, la recherche action « AILSI » (Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif), portée par un consortium d'associations dont l'APCARS, a commencé à intervenir, dans les geôles du TJ de Marseille.

Les enquêteurs de l'APCARS Marseille ont vocation à orienter vers l'équipe d'intervention d'AILSI, toute personne présentant des troubles de santé mentale et un hébergement précaire afin que lui soit proposé un suivi intensif. Ce suivi, s'il est prononcé par la juridiction de jugement, s'adossera à un CJ ou un sursis probatoire.

Ce suivi renforcé est une alternative à la détention et se veut adapté à une prise en charge ambulatoire du justiciable en vue d'une inclusion dans la société par le biais de soins et d'un logement.

Les enquêteurs de l'APCARS jouent un rôle déterminant de repérage et d'orientation. Seules les personnes déférées en comparution immédiate étaient initialement concernées par cette action ; sur initiative de l'APCARS, il a été demandé d'élargir, en 2023, le champ d'AILSI, aux personnes déférées en CPPV et en CRPC.



L'ESR, vue par une intervenante APCARS Emeline, enquêtrice ESR (travailleur indépendant, TJ de Bobigny)

Intervenante socio-judiciaire depuis août 2022, je réalise des enquêtes sociales rapides. J'investigue les éléments relatifs à la situation globale de l'individu déféré, auprès de la personne elle-même mais aussi en vérifiant ses déclarations au sein de son environnement. A mon sens, cela revient à « humaniser » un dossier auprès du magistrat : l'évaluation de la situation et des ressources de la personne est destinée à favoriser son insertion sociale, avec pour objectif final de prévenir la récidive.

D'un point de vue postural, cette mission nécessite de conjuguer écoute, empathie et adaptabilité avec une capacité à créer et à maintenir un cadre contenant, en lien avec le contexte judiciaire.

Enfin, les échanges et partages d'expérience entre enquêtrices APCARS me sont très précieux pour nourrir ma pratique au quotidien. Travailleuse indépendante mais loin d'être solitaire, je me sens appartenir à une équipe profondément investie et solidaire.



L'ESR, vue par ceux qui la prescrivent et l'utilisent
Sylvain Bottineau, Premier vice-président adjoint
TJ de Créteil

Je travaille quotidiennement avec l'association APCARS dans le cadre des enquêtes sociales rapides rédigées dans le cadre des procédures des comparutions immédiates et des CRPC avec présentation depuis mon arrivée du TJ de Créteil, le premier septembre 2022.

Je constate de manière générale la très grande qualité des enquêtes, la réactivité et l'adaptabilité des enquêteurs. Les informations recueillies dans le cadre des ESR aident incontestablement à la mise en œuvre du principe de personnalisation de la peine.

Les informations pertinentes et précises communiquées par les enquêteurs permettent par ailleurs aux magistrats de disposer d'un éclairage pertinent concernant la personnalité du prévenu.

La mise en place de réunions périodiques entre les enquêteurs de personnalité et les présidents d'audience permettra de renforcer le niveau qualitatif déjà particulièrement satisfaisant des ESR.



L'ESR, vue par ceux qui la prescrivent et l'utilisent
Alain SAFFAR, premier vice-président et coordinateur de l'Urgence pénale
TJ de Paris

En inscrivant dans la loi le principe jurisprudentiel de la motivation du choix de la peine et en posant le principe de l'aménagement initial des peines inférieures ou égales à un an, la Loi de Programmation pour la Justice du 23 mars 2019 a renforcé l'importance pour les juridictions de jugement de disposer d'éléments actualisés et fiabilisés relatifs à la situation matérielle, familiale et sociale des prévenus. Ces éléments sont recueillis au travers des enquêtes sociales rapides réalisées à Paris par l'Apcars75.

Ces enquêtes revêtent une importance d'autant plus considérable dans le cadre des comparutions immédiates que les prévenus usent assez peu de leur droit de disposer d'un délai pour préparer leur défense. En conséquence, les éléments recueillis par l'Apcars seront le plus souvent les seuls dont disposera la juridiction au moment de rendre sa décision. Le rôle joué par l'Apcars est dès lors devenu incontournable dans le processus décisionnel de l'urgence pénale en ce qu'il permet de mieux intégrer dans la décision du tribunal la situation personnelle du prévenu.

Enquêtes de personnalité (EP)

L'APCARS en effectue principalement auprès des TJ de Paris, Créteil, Bobigny (service régional d'enquête de personnalité - SREP), Marseille, Saint Denis et Saint Pierre (La Réunion).

En 2022, le nombre d'EP demandées a été supérieur au nombre d'EP réalisées. Cela est particulièrement vrai pour Marseille, avec 305 ordonnances d'EP reçues en 2022 pour 99 en 2021 (soit une augmentation de plus de 208 % en 1 an).

TYPES D'INFRACTIONS

Les EP concernent majoritairement des **affaires criminelles**. Ainsi, en IDF, en 2022, 81,6 % des enquêtes ordonnées concernent des crimes, principalement des viols (38 %) et des homicides et tentatives (30,3%) , le reste étant des vols et recels aggravés (12,6%) et d'autres crimes. Les EP correctionnelles concernent principalement des trafics de stupéfiants (51,4%) et des infractions contre les biens (22,4%), les homicides involontaires (8%) et agressions sexuelles (7%).

A La Réunion, 93% des EP ordonnées concernent des procédures criminelles, principalement des viols (70%), homicides (24%), vols aggravés (4%).

A Marseille, 89% des enquêtes demandées le sont dans le cadre des affaires criminelles : 35% portent sur des homicides volontaires, 31% sur des viols, 11% sur des vols et 22% sur d'autres types de crimes et notamment des trafics de stupéfiants relevant de la criminalité organisée. Dans les affaires correctionnelles, nous avons été mandatés majoritairement pour des homicides involontaire (56%) et des blessures involontaires (15%).

DÉLAI DE RÉALISATION DES ENQUÊTES

Le magistrat fixe le délai dans lequel l'enquête doit être rendue. En IDF, pour 32 % des EP, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 55%, entre 4 et 6 mois. A Marseille, pour 32 %, le délai est fixé entre 2 et 4 mois, et pour 46 % entre 4 et 6 mois et 18 % pour les plus de 6 mois. A la Réunion, il a été fixé pour toutes les EP entre 2 et 4 mois.

En 2022

792

TOTAL
EP
déposées
(contre 850
en 2021)

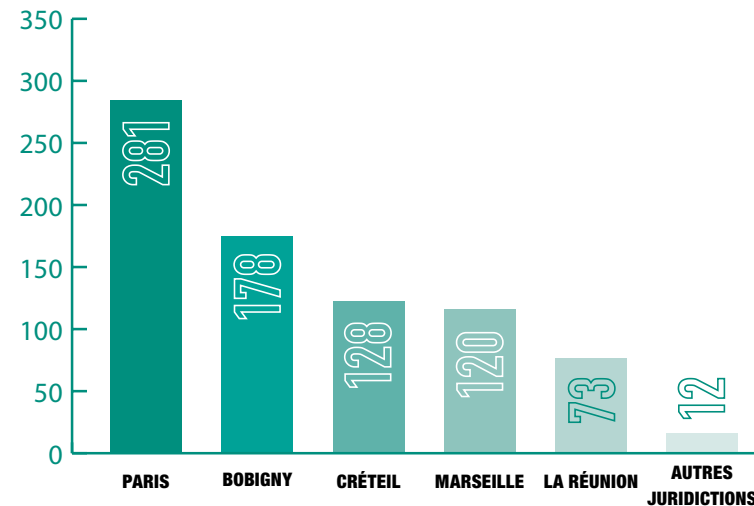
CITATION AUX ASSISES

Dans les affaires criminelles, les enquêteurs peuvent être appelés à déposer devant la cour d'assises. A Paris, les citations aux assises sont en légère baisse, passant de 191 en 2021 à 175 en 2022. A la Réunion, les enquêtrices ont été citées à 13 reprises. A Marseille, en 2022, leur nombre est en augmentation, 53 citations contre 42 témoignages en 2021, et 40 en 2020.

ENQUÊTES VICTIMES

Les enquêtes de personnalité peuvent concerner des victimes. Le recours aux enquêtes victimes est variable selon les juridictions : en Ile-de-France, 36 enquêtes concernent des victimes (viols et homicides) et 9 à Marseille (1 pour meurtre et 8 pour homicides involontaires). A La Réunion, 12 enquêtes concernent des victimes.

2022 : EP déposées





Deux collègues recrutées en 2022 au SREP

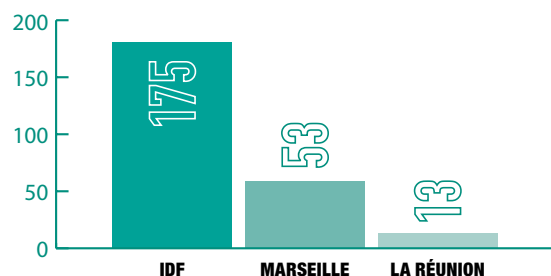
A. BASTIANI

Mon travail à l'APCARS en tant qu'intervenante socio-judiciaire au SREP a débuté il y a quelques mois. De cet univers totalement nouveau pour moi, j'ai déjà beaucoup appris, tant sur le plan humain que sur celui du fonctionnement de la justice. J'ai été accueillie au sein d'une équipe solide qui m'a accompagnée et guidée dans les premières enquêtes, pour la méthodologie, et avec laquelle je peux partager mes expériences, et progresser sur chaque enquête, de façon singulière. La diversité des parcours professionnels de chaque membre de l'équipe permet des échanges et une réflexion très riche sur la pratique de ce métier.

J. DIARD

Juriste de formation, les enquêtes de personnalité au sein de l'APCARS m'ont permis d'appréhender la chaîne judiciaire sous un autre angle, plus humain et s'inscrivant davantage dans un objectif de compréhension d'un parcours de vie et d'individualisation de la peine.

2022 : Citations aux assises





LES TÉMOIGNAGES DEVANT LES NOUVELLES COURS :

« En 2020, a été mise en place à titre expérimental sur 15 départements et pour une durée de 3 ans, une cour criminelle, chargée de juger les crimes relevant d'une peine allant jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle et commis par un majeur non-récidiviste. Cette cour criminelle coexiste avec la cour d'assises du département et a la particularité de n'être composée que de 5 magistrats, sans jurés.

Le SREP Ile de France n'a encore été que peu concerné par des dépositions orales devant une cour criminelle, aucune des 3 juridictions mandatrices ne faisant partie des départements d'expérimentation. Néanmoins, quelques dépositions à Versailles ont permis à 2 enquêtrices de prendre le pouls de ce nouvel environnement. C'est ce sentiment de cette découverte, et non une analyse que nous vous faisons partager.

C'est d'abord un sentiment d'être « entre professionnels ». Or, en cour d'assises, la présence d'un jury populaire, non rompu à l'exercice du procès, nécessite de la part de tous les acteurs un devoir de pédagogie, un supplément d'explication vis-à-vis de la partition jouée par chacun. Le principe de l'oralité des témoignages et des débats a d'autant plus de valeur que l'écrit n'est pas partagé. Il faut alors que certains mots ou faits ou récits, apportés à l'oral par

chaque partie, laissent leur impression plus que d'autres. Le partage par la cour du dossier déjà maîtrisé diminue peut-être ce besoin de faire impression. Ensuite, la présence des jurés, dans une posture d'écoute attentive et silencieuse, chargés d'une mission inédite et temporaire pour eux, fait partie de la solennité de l'ambiance en cour d'assises, que l'on éprouve moins en comité restreint.

Pour autant, concernant notre déposition en enquête de personnalité, les témoignages en eux-mêmes devant une cour criminelle ne diffèrent pas de ceux effectués devant une cour d'assises. L'absence de jurés permet de remettre en lumière le fait que notre témoignage s'adresse également à l'intéressé (rencontré parfois des années avant), aux parties civiles, et qu'il constitue la base commune des questions qui nous seront posées ensuite par le président, l'avocat général, les parties civiles et la défense.

Nos prochains témoignages sont déjà fixés pour le premier trimestre 2023 et comprennent une partie devant des cours criminelles franciliennes, à chaque fois pour des affaires de « viols et agressions sexuelles ».

Analyse portée par le SREP

AU CŒUR DE LA JUSTICE



Le contrôle judiciaire (CJ) est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un magistrat, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue, qui astreint la personne à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. La mesure de CJ, avec suivi socio-éducatif (CJSE), concerne deux volets : le respect des obligations fixées et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé, visant à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion de la personne.

CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS

En 2022, l'activité a continué à augmenter, dans une moindre mesure mais dans la poursuite des augmentations constatées à partir de 2020. Ces augmentations sont dues à la mise en œuvre de nombreuses mesures de CJSE dits « courts », concernant les auteurs présumés de violences conjugales.

CRÉTEIL

A Créteil, l'activité demeure constante en comparaison aux 2 années précédentes. L'impact du Grenelle sur les violences conjugales et de la politique pénale déployée en la matière continuent de se faire ressentir en 2022. Ainsi sur les 446 dossiers clôturés au cours de l'année, 55 % d'entre eux concernaient des violences intrafamiliales et ont été jugés par le tribunal correctionnel. Pour permettre aux contrôleurs judiciaires de mieux saisir les enjeux de ce type de suivi et les spécificités de l'accompagnement à mettre en place, une formation collective sur les mécanismes de la violence au sein du couple a été mise en œuvre au mois d'avril à destination de l'ensemble de l'équipe.

Les **mesures dites courtes** décidées par les juges de la liberté et de la détention représentent toujours une part majoritaire des dossiers attribués, environ 70% et rythment l'activité des contrôleurs judiciaires. En effet, ces mesures prononcées dans le cadre d'audiences à délais différés impliquent un suivi accru des personnes placées sous main de justice et participent à l'augmentation de l'activité des professionnels mettant en œuvre ces mesures.

Ces procédures « courtes » durent de 4 à 6 mois en moyenne et peuvent être prolongées jusqu'à un an en cas de renvoi de l'affaire. Ainsi, près de 80 % des dossiers clôturés en 2022 ont une durée inférieure à 1 an. En ce sens et afin de garantir le bon respect de la mesure, 160 signalements ont été adressés à l'autorité judiciaire, parquet ou juges d'instruction, afin que les violations au contrôle judiciaire constatées ou signalées soient transmises aux magistrats compétents.

En 2022

1691

1

TOTAL
CJ reçus
(contre
1 148
en 2021)

>>>

En 2022

117

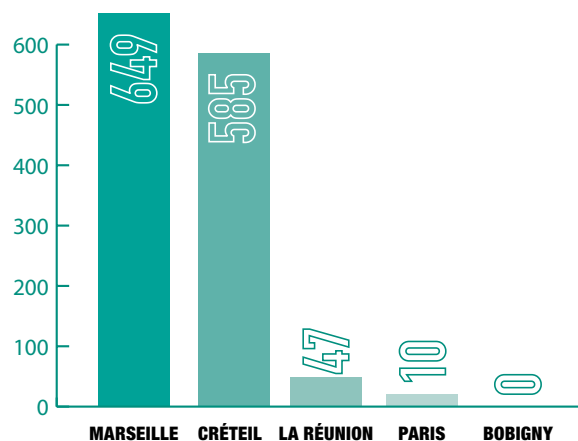
1

**TOTAL
CJ achevés**
(contre 808
en 2021)

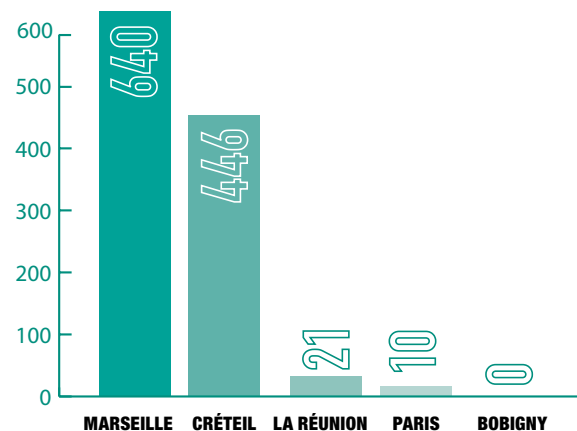
Afin de permettre cette activité, des recrutements ont pris place au cours de l'année et nous avons pu accueillir 3 nouvelles professionnelles (1,88 ETP) en plus de deux remplacements effectués sur le dernier trimestre.

De plus, dans la continuité des actions développées en 2021, un **suivi psychologique** a été redéployé à compter du dernier trimestre 2022 permettant aux auteurs présumés de violences conjugales de bénéficier d'un accompagnement quasi immédiat dans l'attente de prise en charge par les structures de droit commun type CMP, que les personnes soient astreintes à une obligation de soin ou non. Cette action n'a pu être mise en œuvre qu'en fin d'année, en raison de l'attente de réponse au projet de financement, au process de recrutement et à la refonte de la mission effectuée par la direction, le chef de service, la psychologue et le service de CJ.

2022 : CJ reçus



2022 : CJ achevés





LA NOTIFICATION DU DROIT DE SE TAIRE :

Suite à la circulaire du 27 décembre 2021, la notification du droit de se taire se réalise dès le 1^{er} entretien. La nature de l'entretien et le cadre présenté au mis en cause laissent une place prépondérante aux échanges et au recueil de l'information.

Cette notification supplémentaire ne parasite aucunement les échanges et n'interfère pas dans le lien de confiance qui peut se créer avec le professionnel au cours des multiples entretiens. Il peut même être perçu comme un moyen de renforcer ces échanges car il implique que même si le mis en cause ne souhaite pas s'exprimer, il pourra bénéficier du même accompagnement, de la même qualité de prise en charge de ses problématiques. Le CJSE est en effet un travail sur l'insertion, par le travail, par les soins, aux côtés du travail qui peut être mené sur les faits et sur la mise en œuvre et le respect des obligations prononcées.

Dans les faits, nous constatons très peu de mis en cause usant de ce droit et sur le long terme, la plupart d'entre eux finira par aborder les faits au cours des entretiens, leur permettant ainsi de se saisir pleinement de l'accompagnement qui leur est proposé.

LA RÉUNION

A La Réunion, 21 mesures CJ ont été achevées. Les CJ achevés étaient à 95% en matière correctionnelle (principalement les violences intrafamiliales) et à 5% en matière criminelle (exclusivement des justiciables poursuivis pour des faits de viol). Nous avons été plus amplement désignés par un des juges de la liberté et de la détention près le TJ de Saint-Denis. Cette tendance se confirme au terme du premier trimestre 2023.

S'agissant des **violences intrafamiliales**, nous avons établi un partenariat avec le réseau VIF. Chaque auteur est orienté vers cette association afin de procéder à une évaluation de son environnement familial. En cas de difficulté relevée, un accompagnement est proposé au justiciable.

Nous attachons, en outre, une importance toute particulière à l'obligation de soins et veillons à ce que les personnes placées sous contrôle judiciaire justifient de démarches efficaces tendant à favoriser leur insertion sociale.

Enfin, nous avons ponctuellement été désignés par le magistrat d'instruction afin d'être force de proposition en termes d'alternatives à l'incarcération.

4 % des CJ ont duré moins de trois mois, 23 % entre six mois et un an, 14 % ont duré de six mois à un an et 47 % ont duré d'une année à trois ans, et 16 % ont duré plus de trois ans.

PARIS

A Paris, le service CJ existe depuis 2016. Il doit son existence au fait que des juges d'instruction sollicitent l'APCARS dans le cadre des enquêtes de personnalité et trouvent logique de s'adresser à la même association pour la prise en charge des mesures de CJ. Son activité est réduite, mais persistante, et gérée par un salarié, à temps partiel. 27 CJ étaient en cours au 31 décembre 2022, et 10 CJ se sont achevées au cours de l'année, dont 50 % ont duré entre 1 et 3 ans.

MARSEILLE

A Marseille, l'activité connaît toujours une augmentation, depuis plusieurs années, pour les CJ courts, ceux-ci passant de 497 ordonnances de placement reçues en 2021 à 553 ordonnances en 2022. Les mandaterments en CJ longs par les juges d'instruction se maintiennent : 92 en 2022 pour 98 en 2021.



Les placements sous contrôle judiciaire court concernent toujours plus de 53 % des faits de violences sur conjoint, et nous sommes aujourd'hui un partenaire clairement identifié par le tribunal et le SPIP. Ainsi, **65 groupes de paroles** ont été organisés par le thérapeute familial en charge de l'exécution de cette obligation du contrôle judiciaire. 203 auteurs présumés ont pu les intégrer.

Le service intervient aussi au stade de l'**éviction des auteurs de violences conjugales**, en vue de sécuriser la victime et de permettre le respect des interdictions de contact et du domicile. Ainsi 20 auteurs présumés ont pu être éloignés durablement de leur domicile, à raison de 612 nuitées d'hôtel financées. La plateforme nationale Eviction a aussi ponctuellement été saisie, en cas d'indisponibilité des chambres d'hôtels de l'APCARS.

Deux projets ont été initiés en 2022, pour une poursuite et une pleine mise en œuvre en 2023. Tout d'abord, une convention départementale à l'initiative de la DDETS et du SIAO, octroyait à l'APCARS **10 places de logements ALT**, pour l'éviction des auteurs, à utiliser en pré et postsentenciel. Ces places seront développées en 2023 grâce au recrutement d'un travailleur social dédié, qui collaborera avec les contrôleurs judiciaires et les CPIP du SPIP de Marseille.

Ensuite, **un atelier parentalité** a été pensé, construit et financé. Il aura la possibilité de continuer à se développer en 2023. Il a vocation à accueillir les pères et mères en difficultés dans l'exercice de leur parentalité, du fait de violences commises au sein de la sphère familiale. Il est animé par une psychologue clinicienne et a commencé selon un rythme bimensuel. Tous les services de l'APCARS (CHRS, service justice, service RSA) ont vocation à orienter leur public vers cet atelier.



**M. D., suivi par E. LAYRAL (référente CJ, APCARS 94)
le CJSE, vu par une personne suivie**

Ça a probablement été un mal pour un bien. Avant je buvais pour me donner le courage de sortir de chez moi, de prendre les transports... J'étais colérique et ma famille ne me supportait plus. Aujourd'hui, je vais seul chez l'addictologue et à vos rendez-vous. Mes proches voient que j'ai changé et je veux que ça continue.



**L'ANTENNE MARSEILLAISE DU
CPCA :**

Depuis Janvier 2022, l'APCARS porte l'antenne marseillaise du CPCA (centre régional de prise en charge des auteurs de violences conjugales) ; c'est un « outil » supplémentaire pour les contrôleurs judiciaires, car une collaboratrice a été recrutée pour un accompagnement de proximité. Elle permet notamment la mise en place de relais thérapeutiques et fait le lien, après l'audience, avec le SPIP, pour éviter toute rupture dans la prise en charge.

Ainsi, en 2022, 123 orientations ont été adressées à la coordonnatrice du CPCA (dont 95 émanent des contrôleurs judiciaires). Toutefois depuis décembre 2022, les orientations du SPIP et des JAP sont en augmentation. Fin 2022, 66 auteurs étaient encore suivis par le CPCA

20 orientations ont été faites par le CPCA vers des thérapeutes et/ou psychologues pour étayer l'obligation de soins ou continuer volontairement un suivi adapté.

AU CŒUR
DE LA
JUSTICE



Les stages effectués à l'APCARS sont majoritairement prononcés au titre d'alternatives aux poursuites et de mesures de composition pénale. Ils sont aussi organisés pendant la phase pré-sentencielle (contrôle judiciaire) et post-sentencielle (peine principale ou complémentaire ; obligation particulière d'une peine). Ils concernent des primo-délinquants. Les personnes s'acquittent du coût du stage.

STAGES DE SENSIBILISATION / RESPONSABILISATION

A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il en ressort que ce modèle de réponse pénale permet véritablement d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé. Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs, possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action et des apports de connaissances dont bénéficient les stagiaires.

Les stages constituent une réponse de plus en plus utilisée par les juridictions à des types de délinquance spécifiques. Ainsi, le nombre de stagiaires est en augmentation, très principalement du fait des stages concernant la lutte contre les violences conjugales et excepté pour les stages sur les achats d'actes sexuels.

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Les modalités (organisation, durée, prix) de ce stage sont sensiblement différentes entre Créteil et Marseille. En revanche, les sujets abordés, tout comme l'approche développée, sont similaires. Ces stages ont connu un très fort développement en 2022.

En 2022

540

1

TOTAL
Personnes
ayant suivi
des stages
APCARS
(contre 730
en 2021)

836

stagiaires
(contre 497 en 2021)

>>>

MARSEILLE

Les stages sont animés par 2 thérapeutes familiaux. 2 autres thérapeutes ont ponctuellement complété l'équipe d'animateurs, en raison de l'augmentation de la fréquence mensuelle de ces stages (3 à 4 stages par mois).

- **Alternatives aux poursuites / champ pré sentenciel**

Dans le champ pré sentenciel et celui des alternatives aux poursuites, ce stage se décompose en une journée collective et un entretien individuel obligatoire (organisé 15 jours après la journée collective). Il se déroule dans les locaux de la MJD de Marseille. On observe une augmentation constante des auteurs orientés vers le stage de responsabilisation : entre 2020 et 2021, + 52% et entre 2021 et 2022, +31%. Ainsi, 33 stages ont été organisés pour 338 stagiaires présents.

- **Champ post-sentenciel**

Les stagiaires nous sont orientés par le SPIP et par le Bureau d'exécution des peines du parquet du TJ de Marseille, le stage étant soit une obligation du sursis probatoire, soit une peine principale. Une convention annuelle avec le SPIP encadre l'organisation de ces stages.

Le contenu du stage en postsentenciel est « renforcé », du fait de la gravité des faits commis et l'organisation du stage est aussi repensée. Au lieu d'une journée collective, 5 séances de groupes de parole, d'1h30 par semaine, sont organisées.

Au vu des besoins repérés, plus en postsentenciel qu'en présentenciel, un « module Addictions » a été rajouté à la troisième séance avec la venue d'un professionnel du CSAPA « Addictions France ». Si la consommation d'alcool notamment est souvent un facteur déresponsabilisant pour les auteurs, les conduites addictives doivent être prises en compte et donnent lieu à des orientations individuelles en fin de stage et/ou de module.

Le coût du stage est à la charge du participant quand la mention « à ses frais » est précisée sur le jugement. A défaut, le coût du stage est supporté par le SPIP.

En 2022, 7 stages ont été organisés pour 80 personnes dont 4 femmes (en 2021, 4 stages pour 60 personnes, dont 2 femmes).

CRETEIL

Les stages sont animés par des binômes de 2 intervenantes (psycho-criminologues, travailleuses sociales) et font également intervenir une juriste du bureau d'aide aux victimes de l'APCARS (service France Victimes 94). Celle-ci présente le cadre juridique des violences conjugales, les différentes procédures et mesures de protection, ainsi que le dispositif d'aide aux victimes. Le stage se déroule sur deux jours.

49 stages ont été réalisés en 2022 (vs 28 stages en 2021) et 418 stagiaires ont été reçus sur l'ensemble de l'année (vs 239 stagiaires l'année précédente), soit 175 % d'augmentation.

Les orientations pénales sont multiples :

- stages notifiés par un délégué du procureur dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites et d'une composition pénale ;
- stages ordonnés par un magistrat dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, d'un placement sous contrôle judiciaire, d'un sursis probatoire, ou d'une condamnation (orientation possible par le SPIP également).

69 % des stagiaires nous sont adressés via une alternative aux poursuites ou composition pénale, 2 5% suite à une condamnation et 6 % à titre d'obligation particulière liée à un contrôle judiciaire.

Contrairement à Marseille, les mêmes stages rassemblent les personnes issues de ces différentes orientations.

La proportion des femmes est passée de 12% en 2021 à 22% en 2022. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 26-35 ans (31 %) et les 36-45 ans (38 %).



LES CARACTÉRISTIQUES DES STAGIAIRES (MARSEILLE)

- 80% des stagiaires se déclarent en couple au moment des faits et plus de 40 % sont toujours en couple lors de la réalisation du stage ;
- plus de 70 % ont des enfants d'où l'importance de la séquence sur la parentalité ;
- dans près de 90% des situations, il s'agit de violences physiques même si les autres formes de violence sont abordées durant le stage ;
- la tranche d'âge la plus représentée est celle des 40/ 45 ans, mais la tranche des 18-25 ans est en augmentation ;
- 55 femmes ont été orientées, soit 205% d'augmentation entre 2021 et 2022.



LES ÉVALUATIONS DU STAGE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES (CRÉTEIL)

- A la question « Avant de participer, vous pensiez que ce stage pourrait vous être utile », seuls 52% pensaient tirer un bénéfice du stage.
- A l'issue du stage :
 - **95 %** des stagiaires indiquent que ce stage leur permettra de réduire le risque de nouvelles violences dans leur relation
 - **93 %** ont expliqué que ce stage leur permettra de vivre une relation de couple plus satisfaisante.

Parmi les **thématiques les plus intéressantes/marquantes**, les stagiaires mentionnent la découverte de ce qui constitue la violence conjugale dans son ensemble et qu'ils méconnaissaient en partie, ainsi que le retentissement d'un climat de tension ou de violences caractérisées sur les enfants. Ils pensent le plus fréquemment que les enfants en bas âge sont épargnés. Tous les stagiaires prennent conscience de l'impact des violences sur les enfants présents, « même s'ils étaient dans leur chambre ou censés dormir ».

Les exercices proposés autour de la gestion de la colère et des émotions, comme sur la mise en œuvre de la communication non violente (CNV), sont, selon les stagiaires, un apport utile leur permettant de repartir avec une boîte à outils.

Beaucoup disent repartir du stage avec la volonté d'être « plus attentif à ce qui se passe pour la/le partenaire », « de mieux maîtriser leurs paroles et de parler des émotions », ou encore « d'empêcher l'escalade ».

Stages de citoyenneté

Après une forte augmentation en 2021, le nombre de participants a connu une baisse en 2022 (- 10 % en alternatives aux poursuites ; - 34 % en post-sentenciel).

Les stages de citoyenneté, d'une durée d'une journée, ont une visée éducative et pédagogique. Ils visent un public jeune (39,5 % ont moins de 25 ans) et sont prononcés pour un panel d'infractions varié. Ils permettent à l'autorité judiciaire d'apporter une réponse rapide et adaptée à des actes d'incivilités récurrents et/ou de primo-délinquance.

Les **objectifs** sont de responsabiliser les auteurs, les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine, susciter une réflexion pour une prise de conscience du passage à l'acte, profiter de la pair-aidance et du travail groupal pour faire prendre conscience aux stagiaires de leur responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société.

Les thèmes abordés sont : la citoyenneté, l'organisation judiciaire en France, la responsabilité civile, pénale et la place des victimes, tant à travers des apports de connaissances, que des exercices individuels et collectifs.

Les **infractions** les plus représentées sont en 2022 les violences (30 %), devant les outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique ou en charge d'une mission de service public (23 %), ce ratio étant inversé en 2021. Viennent ensuite les dégradations (11 %), les vols aggravés (8 %), les menaces de mort (8 %) et les rébellions (6 %), suivies par de nombreuses infractions diverses. Les faits de violence sont essentiellement commis dans un contexte de voisinage ou dans le cadre routier.

Ces stages sont organisés très majoritairement dans le cadre des alternatives aux poursuites, puis en sentenciel et post-sentenciel.

Un représentant des forces de l'ordre interviendra en 2023 pour un temps d'échanges avec les stagiaires au vu du nombre toujours aussi important d'outrages aux personnes dépositaires de l'autorité publique.

En **alternative aux poursuites**, 104 personnes ont participé à ce stage (pour 12 stages réalisés). La composition pénale reste l'orientation la plus importante (44 %), suivi par le rappel à la loi (avertissement pénal probatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ; 40 %, en augmentation). A noter que 15 % de stagiaires nous sont orientés via des ordonnances pénales.

En **postsentenciel**, 2 stages spécifiques ont été organisés pour 15 personnes, contre 3 pour 23 personnes en 2021. Les stagiaires nous ont été orientés majoritairement par le SPIP 13. Le contenu du stage en postsentenciel est renforcé du fait de la gravité des faits commis.



104 personnes ont participé aux stages de citoyenneté à Marseille (contre 123 en 2021)



Stages de sensibilisation sur les dangers de l'usage de produits stupéfiants

Par ces stages, il s'agit d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les pratiques de consommation et enfin de donner des points de repères objectifs pour évaluer les consommations. L'objectif est la prévention de la récurrence de l'usage de stupéfiants. Ces stages sont réalisés en MJD et à la préfecture de région.

L'APCARS organise ces stages **en partenariat avec l'association Addictions France 75**, implantée sur tout le territoire national, coordonnant des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en alcoologie (CSAPA) et organisant des formations sur ces thèmes. Un membre de l'équipe de l'unité de communication, de

formation et de prévention de **la brigade des stupéfiants** de Paris intervient également lors du stage, dans le cadre du module « Loi », pour apporter des connaissances sur les fondements, l'utilité et le sens de la loi. L'officier expose le cadre législatif, le classement des drogues selon la loi et les sanctions encourues.

Ce module laisse une large place aux échanges et aux exemples concrets liés à l'expérience professionnelle du policier.

En 2022, comme les années précédentes, les stagiaires de Créteil se sont joints aux stages organisés par l'APCARS à Paris, faute d'un nombre suffisant pour constituer un groupe.

Perception des stagiaires à l'issue du stage

- 88 % des stagiaires indiquent que ce stage leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances ;
- 84 % indiquent que le stage leur a été bénéfique ;
- 74 % indiquent que le stage leur a permis de réfléchir à leurs habitudes de consommation ;
- 18,3 % pensent arrêter complètement l'usage de drogues ;
- 27,4 % pensent diminuer leur consommation.

153 stagiaires
à Paris
(contre 138 en 2021)

LES 4 MODULES DE CE STAGE :

- **Module connaissances et représentations : addictions et drogues**
 - travail autour des représentations sur l'addiction ; échanges autour des critères de la dépendance ;
 - travail autour des représentations sur les drogues et la définition du mot drogue ;
 - débat autour des termes drogues dures et drogues douces, classification des substances.
- **Module santé et réduction des risques :**
 - motivations à consommer ;
 - lien entre l'environnement et l'impact sur la consommation ;
 - conséquences sociales des comportements d'usages autour de trois thèmes : professionnel, affectif et familial.
 - conseils de réduction des risques sur les consommations de substances, apports d'informations sur les conséquences sanitaires des consommations de substances ;
 - travail sur les facteurs de protection ;
 - apport d'information sur le système de soin et sur les lieux ressources (information, écoute, accompagnement, soin...) spécialisés en addictologie.
- **Module société :**
 - échanges sur la place qu'occupe le produit dans l'existence des participants ;
 - identification des facteurs de vulnérabilité pouvant faire basculer une personne d'un usage à un mésusage.
- **Module loi :**
 - cadre législatif ;
 - classement des drogues selon la loi et les sanctions encourues ;
 - exemples concrets liés à l'expérience professionnelle du policier.

56 personnes
ont participé aux stages
de sensibilisation
à la lutte contre l'achat
d'actes sexuels (Paris)
(contre 172 en 2021)

LES CARACTÉRISTIQUES DES STAGIAIRES :

- 56 % des stagiaires sont en couple ;
- l'âge médian constaté est de 46,62 ans, l'échantillon allant de 20 à 82 ans avec une majorité de 30 à 50 ans (une personne sur deux) ; la tranche des moins de 30 ans a connu une augmentation en comparaison aux années antérieures ;
- 38 % déclarent avoir un recours régulier à l'achat d'actes sexuels ; 15 % un recours occasionnel et 47 % un recours accidentel ;
- les interpellations se sont majoritairement déroulées à Belleville (56%), Boulogne (24%), puis Vincennes (17%).

Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Ces stages, liés à la commission de contravention de 5^e classe relative au recours à la prostitution d'autrui (C. pén., art. 611-1) ont été créés par la loi du 13 avril 2016. Leur contenu vise à rappeler à la personne ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps, ainsi qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.

Les **objectifs** poursuivis par le stage sont d'apporter aux stagiaires un socle commun de connaissances pour pouvoir échanger efficacement sur le phénomène prostitutionnel, ainsi que des informations vérifiées et partagées par les professionnels afin de susciter une réflexion sur les dommages causés aux personnes prostituées.

Ces stages, d'une durée d'une journée, se déroulent chaque mois à Paris, en MJD. Ils ont connu un très fort développement en 2019 et 2020. Puis est survenue une baisse d'orientations, qui s'est encore très fortement accrue en 2022. En effet, seuls 8 stages ont été organisés en 2022 (contre 21 en 2021), auxquels ont participé 56 stagiaires. 4 stages ont dû être annulés. Cette réduction s'explique par une diminution des interpellations.

La **fondation Scelles** coanime les stages avec l'APCARS, une séance sur deux. Cette fondation lutte pour le respect de la dignité humaine et contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Une ancienne prostituée vient également apporter son témoignage sur ce qu'elle a vécu (présentiel ou vidéo).



La perception des stagiaires à l'issue du stage

- 74,5 % indiquent que ce stage leur a permis de faire évoluer leur vision du phénomène prostitutionnel
- 78,5 % ont manifesté leur volonté de ne plus avoir recours à la prostitution



Témoignage d'un stagiaire Réponse à la question « Que suggérez-vous pour améliorer ce stage ? » :

De continuer à vous battre pour la dignité des femmes, avec la même ambition et passion. Qu'un jour les trottoirs soient vides le jour et la nuit, et que chaque femme soit libre et heureuse.

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER



Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics dit « Justice » en grande précarité, dans ses deux centres d'hébergement (CHRS Belleville, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). Les personnes accompagnées sont, soit des personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'1 an, soit des personnes « sous main de justice », en attente de jugement ou condamnées et exécutant toute ou partie de leur peine en milieu ouvert.

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

AUPRÈS
DES PUBLICS À
RÉINSÉRER



Les deux CHRS offrent un hébergement et un accompagnement social et pluridisciplinaire individualisé (travailleurs sociaux, psychologues, chargée d'insertion professionnelle, chargée d'insertion par le logement, infirmières, juristes) en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle et de leur accès à un logement, dans le cadre d'un projet individuel. L'accompagnement proposé vise à renforcer l'autonomie de la personne, sa responsabilisation et l'accès à des conditions d'existences favorables à une réinsertion sociale et in fine, à la prévention de la récidive.

CHRS Belleville (Paris)

Le CHRS Belleville accueille historiquement et exclusivement un public dit « justice ». Ce public est composé de 93% d'hommes et 7% de femmes, personnes majeures, seules ou en couple, sans enfant à charge, connaissant de réelles difficultés sociales, économiques, familiales, sanitaires et sans solution d'hébergement ou de logement. L'âge moyen est de 41 ans.

Les personnes sont hébergées **en diffus**, en studios au sein d'immeubles d'habitation ou en studios ou chambres individuelles au sein de résidences sociales ou d'hôtels parisiens et franciliens. Au regard des profils de certaines personnes accompagnées, le service fait le choix de maintenir un nombre restreint de places au sein d'hôtels très sociaux dont les règlements sont particulièrement souples et permettent d'accueillir des personnes fortement marginalisées, souffrant de troubles addictifs et/ou psychiatriques. Comme chaque année en 2022, le parc d'hébergement évolue en qualité par la prise

à bail de nouveaux studios en lieu et place de plus anciens.

L'équipe du CHRS maintient une prise en charge individualisée et pluridisciplinaire, s'appuyant sur des **espaces collectifs complémentaires** : espace numérique, ateliers ou sorties culturelles (BD, cinéma), sensi-bilisation à la pratique sportive (football) ou moments de détente (bowling, restaurant), dans une logique d'aller vers l'accompagnement aux soins. Une grande partie de ces ateliers collectifs sont possible grâce à un financement de l'Agence Régionale de Santé.

STABILISER L'EXISTANT

Début 2022, le CHRS Belleville a réalisé sa 1^{ère} évaluation interne suite à la fusion des 2 CHRS (le Verlan et le Safran) en 2019. Celle-ci est destinée à mesurer les effets de cette fusion à 3 ans sur la qualité de l'action et se doter d'un premier plan d'amélioration de la qualité de l'accompagnement pour l'avenir.

La stabilité de l'équipe, qui connaît des mouvements tout au long de l'année (arrivées, départs, congés maternité et maladies, vacances de poste), sera recherchée tout au long de l'année avec une stabilisation fin décembre par des recrutements et une évolution de poste vers une « coordinatrice qualité hébergement et médiation ». Ce poste a été pourvu en interne début décembre.

Concernant l'hébergement, la signature d'une convention avec un gestionnaire de résidences sociales pour 39 chambres et studettes en novembre confirme cette démarche de stabilisation.

En 2022

165 places

1273

Personnes
accueillies
en 2022 :

- 275 au CHRS Belleville de Paris
 - 52 au CHRS Athènes de Marseille
- (contre 327 en 2021)



ANCER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LA PLURIDISCIPLINARITÉ

En 2022, l'ensemble de l'équipe a contribué à garantir la pluridisciplinarité de l'accompagnement, notamment sur les volets accompagnement psychothérapeutique et insertion professionnelle, et accompagnement « logement ». De nombreuses visites à domicile sont organisées dans l'année avec l'une des deux psychologues ou la coordinatrice hébergement, favorisant « l'aller vers » en interdisciplinaire. Le projet « Carte blanche », élaboré en 2021 et visant à créer et maintenir les liens sociaux, familiaux et affectifs a permis à 19 personnes de concrétiser un départ en séjour de vacances (cofinancement « fondation de France et ANCV »).

Enfin, les actions collectives ont pu se tenir régulièrement tout au long de l'année.

CONSOLIDER NOTRE ASSISE AU SEIN DU SECTEUR

Le travail partenarial a permis de renforcer la visibilité du CHRS Belleville sur le secteur et l'interconnaissance avec ses partenaires les plus importants, notamment le SPIP 75, et également auprès d'acteurs accompagnant des publics spécifiques : consultations externes de Sainte Anne, liens avec le centre de prévention des suicides, L'accent 2022 est centré sur le soin psychiatrique, au vu des problématiques constatées sur le terrain.

Les liens initiés en 2021 avec la plateforme interface du SAMU social ont favorisé des relogements de personnes retraitées au sein des résidences accueil parisiennes au cours de l'année.

LE DISPOSITIF « APVC » (prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales) a montré toute son efficacité et sa pertinence en favorisant la prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales sous contrôle judiciaire. L'articulation entre l'accompagnement individualisé, l'orientation vers le suivi de la psychologue spécialisée et vers le groupe de parole dédié, fonctionne, et moyennant un bilan trimestriel avec tous les acteurs, permet d'aller vers l'adhésion des auteur.e.s présumé.e.s.

PRÉPARER LA STRATÉGIE 2023 – 2026

L'évaluation interne, réalisée au premier trimestre 2022, deviendra sûrement une « auto-évaluation » dans le cadre de la réforme mise en œuvre depuis avril 2022. Le plan d'action d'amélioration de la qualité et des orientations stratégiques qui en a découlé sera la base des futures étapes pour le CHRS et notamment la négociation du CPOM avec la DRIHL en 2023 pour une application 2024.



LA SITUATION DES 63 PERSONNES SORTANTES

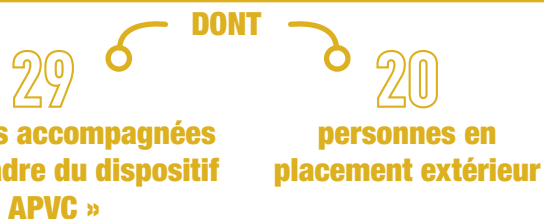
L'accompagnement socio-éducatif réalisé contribue à l'amélioration des situations individuelles. Le nombre de personnes ayant eu une nouvelle condamnation durant leur séjour au CHRS est marginal : 10 personnes ont été réincarcérées sur 192 personnes accompagnées, soit 5,04 %. Ce chiffre est stable chaque année.

En outre, si la majorité des personnes accompagnées par le CHRS ont un faible niveau de qualification, l'accompagnement professionnel proposé a permis d'accompagner chaque personne le souhaitant à l'accès à un emploi ou une formation. A la sortie, 24 personnes étaient en emploi contre 15 à l'entrée.

Le séjour au CHRS Belleville permet aussi de mettre ou remettre en place l'accès aux droits : couverture maladie, revenu minimum, aide au transport. Seuls 10 des sortants étaient sans ressource à leur départ contre 22 à leur arrivée.

L'accompagnement social s'est poursuivi après le départ du CHRS sur une moyenne de trois mois afin de permettre un relais avec le service social de secteur, d'accompagner la nouvelle domiciliation, l'installation physique dans le nouveau logement. Cet accompagnement se fait en plus des 130 places conventionnées par la DRIHL et sans financement complémentaire.

275 personnes accueillies

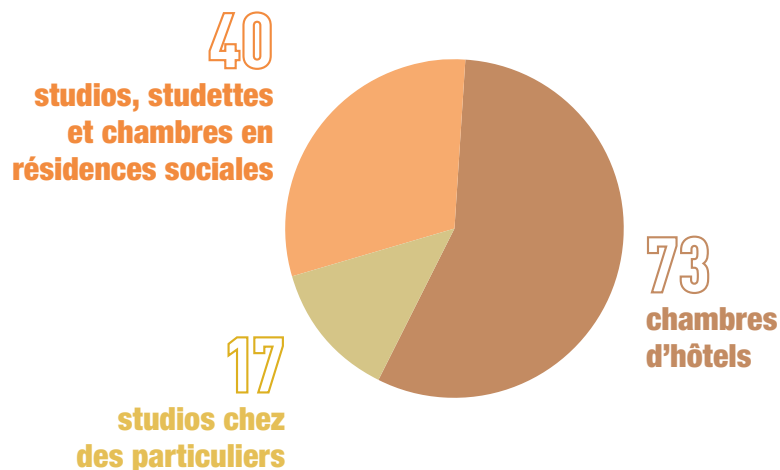


62 sorties dont 33 relogements

Durée moyenne de séjour des sortants : 20 mois

83 permissionnaires accueillis

130 places individuelles



PROJET « CARTE BLANCHE »

En 2021, le CHRS a obtenu de la Fondation de France, un soutien financier sur 24 mois pour son projet « Carte blanche » pour redonner aux personnes hébergées le pouvoir d'agir sur leur vie sociale, familiale et affective.

En 2022, ce sont :

- **19 projets « carte blanche »** (1^{er} départ en séjour) qui ont été préparés et réalisés :
 - **19 projets pour 20 résident.e.s** dont un couple, accompagnés de **14 proches**, soit **34 bénéficiaires** ;
 - Séjours de **courte durée** (excepté un séjour de 11 nuitées) de 1 à 4 nuitées, soit **102 nuitées** ;
 - Cofinancement de chaque séjour : 51 % ANCV (dispositif FAS), 44 % fondation de France et 5 % participation des personnes ;
 - Coût moyen des séjours : 722 € (prix total) ou 403 € par personne.



LES SORTIES COLLECTIVES (interview croisée des 2 psychologues du CHRS)

- **Selon vous, en quoi l'accompagnement aux sorties et les échanges qui en découlent soutiennent et/ou complètent l'accompagnement individuel effectué ?**

« Les personnes hébergées présentent de très nombreuses problématiques nécessitant une prise en charge psychologique et/ou psychiatrique, parfois en lien avec les addictions. Les professionnels du CHRS sont à même de les repérer, et d'orienter vers un accompagnement individuel dans ou hors de nos locaux s'ils le pensent nécessaire. Mais les personnes sont peu demandeuses de soins, voir dans le refus.

Il s'agit alors, à travers les sorties collectives, d'« aller vers ». Peu à peu, chacun vient investir de façon singulière ces temps qui méritent de perdurer. Ils permettent de déstigmatiser la fonction du psychologue et de modifier les représentations des usagers sur le soin psychique et/ou psychiatrique

L'un des objectifs est qu'un questionnaire sur leur santé mentale, même précaire, puisse émerger et être ensuite travaillé. De ces espaces est ainsi apparue pour certains une demande d'entretien individuel. Cela pourra aussi permettre, à plus ou moins long terme, d'orienter ces personnes vers une structure extérieure et de commencer un suivi « hors les murs ».

« Ces sorties à l'extérieur sont une façon de favoriser les rencontres hors du CHRS, en s'appuyant sur une activité en apparence ordinaire, voire banale, alors même que, pour les sujets qu'on accueille, elle revêt un caractère exceptionnel.....Elles sont ainsi l'occasion de percevoir l'autre autrement, les fonctions des un.es et des autres étant

floutées. Certains sont étonnés d'apprendre que je suis psychologue. Ils n'ont pas eu l'occasion ni fait la demande de me rencontrer et sont surpris que ce soit lors d'une sortie que cette rencontre intervienne. Elle peut parfois entraîner la prise de rendez-vous, et c'est alors un temps différent, un autre engagement de part et d'autre, c'est une inscription différente dans le tissu urbain, sans condition préalable. Certaines personnes supportent difficilement le tête-à-tête dans un bureau fermé, alors qu'elles se révèlent à l'extérieur...

C'est aussi l'occasion, unique ou renouvelée – certaines personnes accompagnées au CHRS sont extrêmement assidues – de montrer une autre facette d'elles-mêmes. »

- **Comment qualifieriez-vous les moments du débriefing dans l'approche « accompagnement psychologique » proposée au CHRS ?**

Les discussions avant, pendant et après l'activité proposée sont avant tout des temps d'échange non formalisés, des conversations « à bâtons rompus » qui, l'air de rien, offrent à chacun.e un espace de parole, un moment où l'avis de tous compte, où l'on apprend à s'écouter les un.es les autres, à ne pas se couper la parole, à accepter la contradiction, la façon d'être de chacun.e. Bien sûr la qualité des échanges fluctue d'un lieu à l'autre, dépend du groupe, du choix du film ou du restaurant. Mais ils sont rarement anodins. »

- **Pourriez-vous donner quelques éléments de diagnostic en termes de forces ou de faiblesses, du double dispositif : entretiens individuels et/ou moments collectifs ?**

« Nos permanences se font sur un mode très souple, ouvert et évolutif afin de favoriser la rencontre : il peut s'agir de moments formels avec des temps collectifs dédiés, mais aussi de temps informels (présence autour d'un café dans la salle d'attente, échanges autour d'une cigarette, visite à domicile, etc.). La diversité des modes d'échanges offerte par l'« aller-vers » permet ainsi aux personnes hébergées de venir parler facilement et sans appréhension à un psychologue. Ainsi, avec ce cadre défini mais malléable, même lorsque cela semble pour l'instant impossible, car trop engageant pour la personne hébergée, des entretiens ont pu avoir lieu, permettant un soulagement certain de leur symptôme. »

« Ces temps collectifs sont souples, accessibles au plus grand nombre, bien que tous n'y participent pas. Certains préjugés persistent, du type « si je veux aller au cinéma je peux bien y aller tout seul » ou « moi le resto j'y vais tous les jours ». Mais aller voir un film à plusieurs et pouvoir donner son avis, ou partager un repas dans un endroit où l'on se sent accueilli, que l'on n'est pas pressé de quitter, c'est un autre lien, une autre inscription. Il est évident que la parole déposée n'a pas le même poids dans un lieu public et dans un bureau où le secret est garanti. Ce sont bien les professionnels qui garantissent le respect de la parole de chacun et bordent – au sens d'assurer les bords qui pourraient venir à manquer – ce qui pourrait émerger « en trop ».



Association Rejoué (IAE), partenaire du CHRS Belleville

« Le travail partenarial avec le CHRS Belleville se déroule dans de bonnes conditions. Nous avons la chance d'avoir des interlocutrices réactives et disponibles dès que nous les sollicitons. Nos regards croisés sur les situations permettent de proposer un accompagnement concerté de qualité auprès des personnes prises en charge. Merci à l'équipe du CHRS Belleville pour le travail effectué ensemble ! ».



Mme D, accompagnée par le CHRS

« Heureuse rencontre ! Car j'ai acquis beaucoup plus de professionnalisme et la confiance en moi. J'ai aimé le suivi des rendez-vous qui m'a permis de m'adapter plus facilement dans la réinsertion à la vie professionnelle et de l'emploi. Ce suivi était pour moi l'opportunité de faire autre chose, de découvrir un autre métier dans une association en attente d'une entrée en formation. Aujourd'hui je suis heureuse de ce parcours, d'avoir atteint mon objectif, d'obtenir mon diplôme, et d'avoir eu la chance d'être accompagnée progressivement dans la bienveillance ».



M. X, accompagné par le CHRS

« Au CHRS depuis janvier 2017, après avoir réussi un diplôme universitaire et repris une activité professionnelle, j'éprouvais de grandes difficultés à me reloger et à assurer le suivi administratif de ma demande de logement dans le public. J'ai pu compter sur l'aide de l'équipe du CHRS pour m'épauler et faire aboutir celle-ci après de nombreux recours. Sans l'hébergement d'urgence proposé par le CHRS, je n'aurais jamais pu réussir aussi bien mon parcours de réinsertion à Paris. J'ai pu compter sur la bienveillance et l'implication des personnes qui m'ont aidé à avancer positivement et sereinement, ce qui été très important pour ma stabilité. Tous nos efforts ont abouti en 2022 car un logement social m'a été attribué. J'ai pu quitter le CHRS dans d'excellentes conditions. A présent, je suis très heureux d'avoir retrouvé mon autonomie et une vie normale à 100%. Je salue l'ensemble de l'équipe du CHRS pour qui j'ai une grande estime et beaucoup de reconnaissance. »

En 2022



Places
(9
en hôtels
meublés
et
26
en studio)



Personnes
prises en
charge ;
27 entrées
et
27 sorties

CHRS Athènes (Marseille)

ENTRÉES ET SORTIES

En 2022, le CHRS a réalisé 12688 journées d'accompagnement, soit un **taux d'occupation de 99 %**.

En 2022, 27 personnes sont entrées au CHRS (38 en 2021 et 39 en 2020) et 27 personnes l'ont quitté, soit 43 % des personnes prises en charge sur l'année (50 % en 2021).

L'écart avec les chiffres des années précédentes est lié au fait que les sorties en logement accompagné ont été peu nombreuses (11 %) pour 2 raisons principales :

- de nombreux logements accompagnés ont été attribués en priorité aux réfugiés ukrainiens ;
- les difficultés économiques touchant une partie de la population marseillaise freinent les déplacements locatifs. Certaines personnes ne pouvant pas ou ne prenant pas le risque de changer de logement, il y a moins d'offre de logement sur le marché.

Cette forte baisse des offres de logements sociaux était déjà amorcée au cours du second semestre 2021.

La majorité des sorties en logement ont concerné des personnes insérées (emploi stabilisé pendant le séjour en CHRS) qui avaient la possibilité d'accéder à un logement autonome ou des personnes en rapprochement familial lors de retour vers leurs régions d'origine.

Malgré ces difficultés, en 2022, le mode de sorties du CHRS reste à **63 % une sortie en logement**.

Sur les 63 personnes prises en charge sur l'année, 14 bénéficiaient d'un aménagement de peine (2 en PE, 11 en DDSE et 1 en LC) contre 34 en 2021.

En 2022, le CHRS a été sollicité plus souvent par le SPIP milieu ouvert que par le milieu fermé.

VIOLENCES CONJUGALES

La problématique des violences conjugales reste un sujet de préoccupation majeur pour les équipes de l'APCARS et notamment pour celle du CHRS. La spécificité de cet accompagnement et le nombre global de personnes condamnées pour ces faits et pris en charge par le CHRS (**15 personnes sur 63 en 2022**) a justifié la poursuite des groupes de paroles mensuels animés par un thérapeute familial et la participation à l'atelier parentalité mis en place fin 2022.

La collaboration avec la coordinatrice du CPCA permet d'améliorer le traitement de ces situations et d'assurer une continuité dans les prises en charge.

Fin 2022, un projet de convention départementale (Parquet, DDETS, SIAO, APCARS) permettant de créer des places fléchées pour l'hébergement et la prise en charge lors des évictions des auteurs de violences conjugales de leur domicile, a pu se concrétiser en vue d'un démarrage début 2023.

Pour le CHRS de l'APCARS, il s'agit de la **création de 10 places d'ALT** et du recrutement d'un travailleur social supplémentaire, pour prendre en charge des auteurs dès le stade l'ESR, du CJ ou après condamnation, sur signalement du SPIP de Marseille.

PLURIDISCIPLINARITÉ

Depuis 2016, le CHRS a fait le choix de se doter d'une **chargée d'insertion professionnelle** (CIP) à temps plein, qui intervient dès l'admission, auprès des personnes accompagnées, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

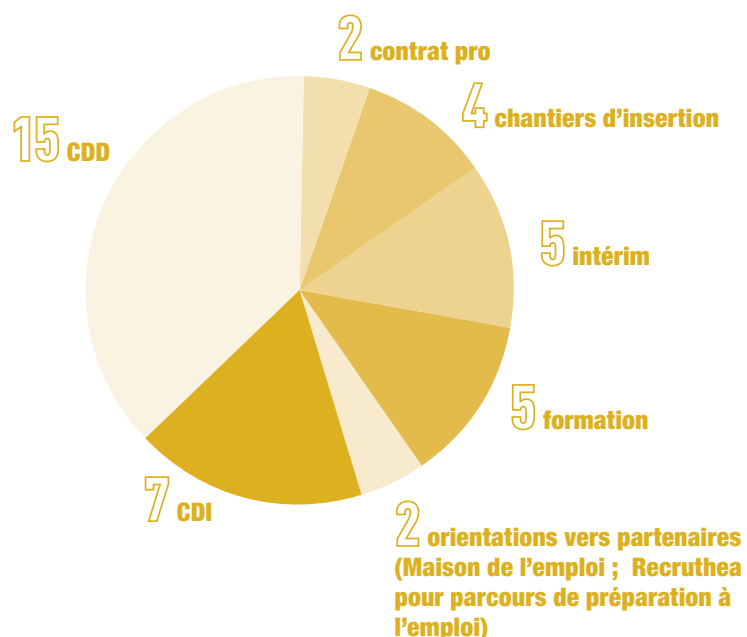
La CIP a accompagné **40 personnes en 2022 dont 20 accueillies en 2022** sur les 27 nouveaux résidents. Tous ont été inscrits au Pôle Emploi et ont bénéficié d'un accompagnement numérique.

L'accompagnement vers l'emploi est individualisé, la chargée d'insertion professionnelle créant un parcours adapté à chaque résident en fonction de son niveau et de ses projets tout en prenant en compte des freins (addictions, problème de santé, troubles de la personnalité).

Elle bénéficie d'un réseau en lien avec Pole Emploi et la Mission locale, pour positionner rapidement nos résidents sur des offres d'emploi. Nous sommes prescripteurs IAE pour les chantiers d'insertion notamment.

Positionnement en emploi

Notre CIP a pu positionner en 2022, en emploi :



Elle a accompagné nos publics à 3 Job Dating et 16 journées partenariales ont été organisées pour faciliter les immersions et les embauches.

Notre CIP intervient aussi auprès des autres publics de l'APCARS Marseille. Elle a accompagné :

- 6 bénéficiaires du RSA ;
- 18 auteurs pris en charge par le CPCA ;
- 65 personnes placées sous CJ.

Le poste de « référent santé » au sein du CHRS était occupé par une infirmière depuis 2016 grâce à un co-financement de l'ARS. En 2022, suite au départ de l'infirmière, le choix de la remplacer par une psychologue a semblé correspondre davantage aux besoins de l'équipe et des résidents.

Une psychologue (0,4 ETP) a été recrutée le 7 février 2022 avec les objectifs opérationnels précis :

Rencontrer chaque résident afin de déterminer les besoins individuels d'accompagnement psychologique

Proposer une orientation spécialisée ou un suivi psychologique adapté à chacun en terme de fréquence, approche et outils thérapeutiques

Proposer au résident un accompagnement renforcé lors des périodes plus difficiles

Assurer un suivi de la situation du point de vue psychologique en complément de l'accompagnement social

Soutenir et compléter le travail social d'insertion par des éléments de l'état psychique du résident

Animer ou co-animer des ateliers thématiques, groupes de parole ou autre proposition d'élaboration collective

En 2022

%

33

de sorties en logement, soit 11% en logement accompagné (appartement thérapeutique, résidence sociale ou IML), 22% en logement famille, conjoint ou amis et 30 % de sorties en logement autonome.

>>>

En 2022, **58 personnes hébergées** au CHRS ont été rencontrées par la psychologue (10 femmes et 48 hommes) ; 38 de ces personnes sont suivies de façon régulière.

164 entretiens ont été réalisés en 2022.

Les membres de l'équipe peuvent, à tout moment, interpellier la psychologue, lorsqu'ils constatent une dégradation de la situation d'un résident ou pour mieux appréhender son accompagnement ou son orientation. La grande majorité des entretiens sont des entretiens de suivi (36 %), évaluation des besoins lors d'une première rencontre (20%) et visites à domicile (15%, parfois en binôme avec le référent social).

Face aux résistances exprimées à l'idée de rencontrer la « psy », il a été décidé d'aborder la santé mentale par le prisme de la santé globale. La psychologue est aussi « **référente santé** », les besoins psychologiques sont intégrés dans une évaluation des besoins de santé « en général ». L'approche « psychosociale de la santé » de la professionnelle en poste est un atout pour cette ré-appropriation des missions initiales.

L'accès aux soins semble peu prioritaire pour la plupart des personnes placées sous-main de justice. Passer par le biais de rendez-vous chez le généraliste, le dentiste ou l'ophtalmo est un autre moyen de favoriser la prise de conscience de soi et mettre en relief certaines problématiques psychiques. Les matinées d'accompagnement passées au CESAM 13 pour un bilan de santé complet sont notamment un très bon appui à la création d'un lien de confiance et d'entretiens informels.

PARTENARIATS

Certaines personnes accueillies en CHRS ont permis le développement de nouveaux partenariats, comme par exemple :

- le service PAIRS, pour 2 personnes mises en cause pour des faits de radicalisation en lien avec une infraction terroriste, et pour lesquelles un accompagnement partagé a été mis en place ;

- le programme AILSI (Alternative à l'incarcération par le logement et le suivi intensif), le CHRS gérant le placement extérieur à domicile d'une personne prise en charge et hébergée dans le cadre de ce dispositif expérimental en santé mentale ;
- le planning familial, pour l'accueil et l'information des femmes.

D'autres partenariats ont été maintenus et renforcés avec les CSAPA, les CMP, l'ARCA, ASUD, CESAM 13.

TYPES D'HÉBERGEMENT

En 2022, le CHRS s'est doté de **studios supplémentaires** mais a maintenu **un tiers de ses places d'hébergement en hôtels meublés** (dotés de kitchenette, plaque électrique, four micro-ondes, réfrigérateur, douche, télévision).

L'APCARS Marseille a fait le choix d'**arrêter l'hébergement en chambres d'hôtel simple** (sans possibilité de cuisiner), du fait du manque de commodités pour les personnes hébergées et de la dégradation des conditions d'accueil dans les hôtels à bas prix marseillais. Cette décision, motivée par la nécessité d'un habitat digne, a néanmoins réduit les possibilités d'hébergement plus souples, pouvant s'adapter aux urgences.

Fin 2022, le CHRS a fait le choix de garder des studettes en hôtels meublés, car elles ont l'avantage de la proximité avec le service et de la présence d'un veilleur de nuit.

Le choix d'une majorité d'hébergements en studios nécessite plus d'interventions de la part de l'équipe éducative (lors de visites à domicile ou de sorties problématiques des résidents) et/ou d'interventions de professionnels pour l'entretien et la remise en état des studios. Ces lieux de vie permettent de mettre les résidents en situation de logement, de travailler avec eux le « savoir habiter » et de préparer leur sortie du CHRS (en logement autonome ou accompagné).

ACCOMPAGNEMENT « HORS LES MURS »

Malgré cette préparation à l'autonomie, certains résidents nécessitent un temps d'accompagnement dans leur logement après leur départ du CHRS. L'APCARS a donc décidé de proposer aux anciens résidents qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement « Hors les murs » pendant les premiers 6 mois de leur installation en logement.

Cet accompagnement spécifique réalisé par les travailleurs sociaux du CHRS permet aux anciens résidents d'appréhender sans inquiétude leur nouvel environnement, d'être accompagnés dans les prises de contacts avec leurs nouveaux référents (sociaux, médicaux, etc.) et d'aider à régler les problèmes souvent budgétaires qui pourraient mettre en échec le nouveau projet de vie de la personne. Des fonds privés ont été obtenus pour qu'en 2022, une expérimentation soit menée (Qualitel et File Habitat).

Ainsi 7 personnes ont pu être accompagnées cette année et plusieurs résidents prêts au départ fin 2022 ont sollicité l'équipe pour en bénéficier à leur tour.

EVALUATIONS – CPOM

2022 a été une année charnière entre l'évaluation externe réalisée en 2021 et la contractualisation d'un CPOM qui sera finalisée en 2024.

Pour préparer ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens programmé par notre autorité de tutelle, la DDETS, le CHRS s'est inscrit dans une phase de diagnostic qui évaluera les besoins du territoire au regard de la spécificité du public justice et permettra de proposer des évolutions possibles (accompagnement hors les Murs, places fléchées pour certains publics justice, etc.) qui seront contractualisées pour 5 ans.

En 2023, l'équipe de direction et éducative du CHRS, bénéficiera, en ce sens, d'un temps d'accompagnement par une intervenante extérieure.



Mme X, accompagnée au CHRS

« Je suis arrivée à l'APCARS en octobre 2022, voilà 6 mois se sont déjà écoulés. J'ai vu une belle évolution en 6 mois, un bon accompagnement, un bon travail d'équipe et un grand travail sur moi-même. J'en avais besoin, je suis très contente de l'APCARS. Je veux continuer dans cette lancée. C'est pour cela que je souhaite encore faire un bout de chemin avec vous pour que je puisse plus tard voler de mes propres ailes et atteindre tous mes objectifs

Je souhaite remercier toute l'équipe de l'APCARS car sans eux je ne serai pas arrivée où j'en suis actuellement. »

AUPRÈS
DES PUBLICS À
RÉINSÉRER



Le PAD intervient auprès de personnes détenues condamnées et prévenues (en attente de leur jugement). Il a pour mission de délivrer une permanence juridique gratuite à destination des personnes détenues, ainsi qu'un accompagnement juridique et administratif.

POINTS D'ACCÈS AU DROIT EN DÉTENTION (BOUCHES-DU-RHÔNE)

En effet, l'incarcération génère notamment pour les primo-incarcérés, de nombreuses problématiques (questions liées au logement, suspension des ressources/licenciement, suspension des mensualités de crédits/ surendettement, assistance d'un avocat, organisation de la vie de famille ou placement des enfants, etc.). Les conséquences de l'incarcération sur la vie quotidienne pourront ainsi être atténuées et la sortie préparée.

En 2022

343

1

TOTAL
Consultations
(contre 1 243
en 2021)

Interventions sur **5** établissements

- Centres pénitentiaires de Marseille et de Aix Luynes
- Centres de détention de Tarascon, et de Salon de Provence
- Maison centrale d'Arles

777

**Nouveaux
dossiers**

5

**établissements
pénitentiaires**

**Nombre d'entretiens individuels
par établissement pénitentiaire**

208

Au centre de détention de Tarascon

27

A la maison centrale d'Arles

191

**Au centre de détention de
Salon de Provence**

406

Au centre pénitentiaire de Luynes

388

Au centre pénitentiaire de Marseille

Les juristes interviennent dans 5 établissements pénitentiaires et quartiers d'établissements de différentes natures (maison d'arrêt, centres de détention, maison centrale). Elles réalisent, suivant l'établissement, des consultations individuelles, des réponses à des demandes écrites, des sessions d'information collective. En 2022, le nombre d'entretiens et de dossiers ouverts a augmenté, mais la crise sanitaire et la contagion en milieu pénitentiaire a continué de produire certains effets en début d'année.

Certains rendez-vous, dans une proportion non négligeable (en moyenne 30 %), ne sont pas honorés. La raison en est diverse : autre activité ou rendez-vous, problème d'escorte, oubli, etc. Ces absences sont préjudiciables pour nos juristes, qui doivent alors attendre leur prochain entretien.

Les **domaines d'intervention** des juristes des PAD sont variés : en droit de la famille, droit du logement, droit du travail, accès à un avocat (par le biais de l'aide juridictionnelle ou la commission d'office). L'accès à un avocat reste la première question traitée, en terme statistique (en moyenne 25 % des saisines). Selon la spécificité des lieux de détention, les problématiques rencontrées par les personnes détenues, comme leurs caractéristiques, sont sensiblement différentes.

Ainsi :

- à Marseille, les questions majoritairement posées concernent l'accès à un avocat puis le droit des étrangers ;
- à Aix-Luynes, l'accès à un avocat, puis les problèmes juridiques liés à la vue quotidienne (droit de la famille principalement, dont les dossiers en reconnaissance de paternité) ;
- à Tarascon, Salon de Provence et Arles : l'accès à un avocat et la procédure pénale.

Les juristes rencontrent majoritairement des personnes de **nationalité française**. Elles accompagnent aussi les personnes détenues de **nationalité étrangère** dans leurs démarches administratives et juridiques relatives au séjour, à la nationalité (50 % des personnes au CD de Tarascon, 34 % au CD de Salon en Provence, 19 % à la maison centrale d'Arles, 35 % au CP d'Aix Luynes, 47 % au CP de Marseille). L'ensemble des intervenantes dans les PAD a pointé la nécessité d'introduire dans le protocole de 2021 entre les établissements pénitentiaires et les services du ministère de l'Intérieur concernant les personnes détenues de nationalité étrangères, des dispositions relatives à la première délivrance et au renouvellement des titres de séjour, à l'instar de celles relatives aux demandes d'asile. Les difficultés rencontrées sont aggravées dans les établissements pénitentiaires où la Cimade n'est pas présente, comme au CD de Salon de Provence.

La crise sanitaire avait mis fin aux **séances d'information collective** organisées par les juristes du PAD dans chaque établissement pénitentiaire. Cette activité, qui permet la délivrance d'informations sur des questions précises, a repris en 2022 au CD de Tarascon (34 personnes reçues), au CD de Salon de Provence (89 personnes reçues), ainsi qu'au centre pénitentiaire de Luynes (20 personnes reçues). Les thèmes évoqués sont variés, comme l'autorité parentale, ou encore la déclaration de revenus. Ces sessions n'ont pas encore pu reprendre au centre pénitentiaire des Baumettes.

En lien avec les barreaux et les CPIP du SPIP 13, des informations générales sont données sur la procédure pénale et les aménagements de peine.

Au-delà de ces informations, des **permanences « avocat »** ont également été rétablies dans les cinq établissements pénitentiaires, suite à un partenariat entre le PAD et les barreaux de Tarascon, Aix-en-Provence et Marseille. Il s'agit de consultations gratuites, non spécialisées. Le PAD facilite l'entrée en détention des avocats en procédant aux formalités nécessaires (autorisation d'accès, réservation de salle), convoque les personnes détenues, transmet la liste des personnes concernées aux chefs des bâtiments, au surveillant du parloir et enfin communique aux avocats les problèmes juridiques qui seront abordés.

A l'issue de la consultation, les avocats remettent au PAD une fiche de liaison qu'ils auront pris soin de compléter pendant les entretiens. Ce document permet au PAD de connaître les démarches préconisées par l'avocat afin d'accompagner au mieux les personnes détenues. En effet, l'accompagnement ne s'arrête pas à la consultation, ces permanences bénéficiant d'un droit de suite ; le PAD se charge d'établir les dossiers d'aide juridictionnelle (en faveur de l'avocat qui a tenu la permanence ou un confrère), de constituer les dossiers (regrouper les pièces justificatives) et fait ensuite le lien entre l'avocat et son client et ce, jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

Enfin, les interventions du PAD visent également à **orienter les personnes vers le bon interlocuteur** si la demande n'est pas de la compétence du PAD. Pour ce faire, le PAD émet des signalements à l'attention des autres partenaires compétents en détention (délégué du Défenseur des droits, CPIP, assistantes sociales des unités sanitaires, etc.) mais aussi de droit commun, notamment dans le cadre de la préparation à la sortie.

Le PAD peut aussi être associé à une **action conjointe** avec différents services pénitentiaires. Il a ainsi pris part à l'organisation du vote par procuration pour les élections présidentielles et législatives de 2022 au CP d'Aix Luynes.

AUPRÈS
DES PUBLICS À
RÉINSÉRER



L'Apcars accompagne des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un accompagnement social, dans son lieu d'accueil RSA à Marseille et dans les centres pénitentiaires de Marseille et d'Aix Luynes.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Lieu d'accueil RSA

Le Lieu d'accueil RSA APCARS a pour mission d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), dans leur parcours d'insertion sociale. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion socioprofessionnelle. Nous recevons le public domicilié sur les 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements de Marseille. L'APCARS assure le suivi des personnes et la contractualisation, par l'intermédiaire de travailleurs sociaux, dénommés « référents uniques » et diplômés d'État.

En 2022, **762 personnes** ont été accompagnées par le lieu d'accueil RSA.

L'action est formalisée dans le contrat d'engagement réciproque (CER) passé entre le lieu d'accueil et la personne suivie, puis validé par le conseil départemental. Nous constatons encore cette année que les problématiques liées à l'accès à un logement autonome ainsi qu'aux démarches de soins sont majoritaires et de plus en plus prégnantes. Pour accompagner au mieux les publics les plus marginalisés (SDF), nous avons renforcé notre partenariat avec l'ADJ Bouès (accueil de Jour) ; des actions communes et des passerelles se font plus aisément entre nos structures respectives.

Quelques chiffres



- 65 % d'hommes et 35 % de femmes bénéficiaires du RSA, majoritairement entre 40 et 65 ans ;
- 90% sont des personnes isolées ou couples sans enfant (typologie de notre public) ; nous accompagnons également, à la marge, des familles lorsqu'il n'y a pas de problématiques avec les enfants mineurs ;
- sur 1354 convocations éditées, nous avons réalisé 790 entretiens ;
- plus de 45 % des contrats de travail conclus pendant l'accompagnement sont des CDD.

Nous faisons face à une augmentation de personnes présentant des troubles de santé mentale et devons gérer les difficultés engendrées dans leur prise en charge (souvent en rupture de soins et/ou dans le déni). De ce fait, les demandes d'AAH auprès de la MDPH sont croissantes.

Outre les travailleurs sociaux qui reçoivent les bénéficiaires, les agents administratifs sont aussi positionnés sur des missions complémentaires, telles que l'animation d'ateliers collectifs (cultures, numériques, en co-animation avec un travailleur social), ou encore l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives.

Une **permanence numérique** a lieu les jeudis après-midi (sur rendez-vous). Elle permet une aide à l'utilisation des supports informatiques et un accompagnement dans les démarches en lien avec la dématérialisation des procédures.

Lors de l'**atelier Cultures** (atelier collectif 1 fois/mois), nous organisons et planifions des sorties culturelles, sportives avec les bénéficiaires dans une optique de sortie d'un isolement social prégnant et d'aide à la remobilisation dans leur parcours d'insertion.

Depuis septembre 2022, un « **café numérique** » est proposé tous les mardis matin. Pour mener à bien nos ateliers, nous utilisons des supports pédagogiques comme « les Bons Clics ». Une fois le niveau de base atteint, nous réorientons les bénéficiaires vers d'autres types d'ateliers plus poussés tels que ceux d'« Emmaüs Connect ou de l'ADPEI.

DES RELATIONS PARTENARIALES INCONTOURNABLES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LE PÔLE D'INSERTION III (ORIENTEUR ET GESTIONNAIRE DE L'ACTION) ET LA CAF

De nombreuses rencontres et réunions (comités de suivi des actions d'insertion) sont organisées chaque année sur le territoire du Pôle d'Insertion III. Elles permettent de s'enrichir professionnellement, de développer le réseau partenarial et d'échanger sur des situations individuelles.

Depuis plusieurs années, une **convention avec la CAF** a été signée, et en cela, nous sommes identifiés comme un « Point Numérique Caf » pour toutes les personnes suivies par les différents services de l'APCARS. Cela facilite nos relations et notre repérage par les services de la CAF.

Nous participons mensuellement aux Webinaires CAF, le partage des informations recueillies se fait en réunion d'équipe.

Pour renforcer l'accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail, un **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** a été créé. Il offre des solutions personnalisées, modulables et de proximité aux personnes et aux entreprises qui en ont besoin.

AUPRÈS
DES PUBLICS À
RÉINSÉRER



65 %
d'hommes

35 %
de femmes

Bénéficiaires du RSA

majoritairement
entre 40 et 65 ans

En 2022

762

Personnes
ont été
accompagnées
par le lieu
d'accueil RSA
et Renfort Plan
pauvreté
(contre 714
en 2021)

Dans le cadre de ce dispositif SPIE, les référents sociaux sont inscrits aux Masterclass. Des fiches de liaison ont été transmises au Pôle d'Insertion afin de travailler sur des situations sociales et d'améliorer l'offre d'insertion socio-professionnelle sur le territoire.

Nous continuons à inviter régulièrement nos partenaires lors de nos réunions d'équipe.

Ainsi, des temps d'échanges ont eu lieu, tout au long de l'année, avec les structures suivantes :

- CCAS du 4^{ème} et 8^{ème} : domiciliation, service Senior, aides financières, modalités d'orientation pour l'obtention des CAP (chèque d'accompagnement personnalisé) ;
- ADJ Bouès : connaissance des nouveaux dispositifs AMR, ADJ femmes et enfants, domiciliation, centre d'hébergement d'urgence la Simiane ;
- CHRS Armée du Salut : les orientations, les aides alimentaires ;
- Association AFL13 : MASP2, épicerie solidaire, etc.

EVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Cette année 2022 a été marquée par des changements dans nos pratiques professionnelles :

- l'appropriation d'une nouvelle base de données qui a nécessité la migration des données ;
- l'utilisation du Portail RSA/Extranet (outil du conseil départemental). Ce logiciel centralise les informations du parcours d'insertion du bénéficiaire.

Nous avons appris en cette fin d'année 2022 que les lieux d'accueil RSA devront répondre à un marché public prévu pour avril 2024. Malgré ces annonces préoccupantes, l'équipe s'efforce de maintenir un travail de qualité.

Le service RSA déménagera début février 2023 et occupera le 4^e étage du 22 Cours Pierre Puget dans le 6^e arrondissement de Marseille. Les locaux sont mutualisés avec le service Justice de l'APCARS.

Relais RSA Baumettes

Le Relais RSA Baumettes intervient sur signalement de tout partenaire interne (SPIP, surveillants, PAD, Mission Locale, Pôle emploi, personnel médical, etc.) et sur saisine directe des personnes détenues.

Dans le cadre du premier entretien, la référente sociale du Relais RSA doit s'attacher à :

- informer les bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs en détention ;
- communiquer à la CAF le bulletin de présence (sur demande expresse de la personne détenue) ;
- évaluer la situation globale de la personne, identifier des problèmes majeurs et, en fonction des problématiques, se rapprocher des partenaires compétents ;
- identifier le référent social ayant eu le suivi en charge avant l'incarcération et se mettre en lien ;
- s'articuler avec la famille ou le lieu de domiciliation pour le traitement du courrier ;
- aider à la réalisation de la déclaration trimestrielle de ressources.

La référente sociale se rapproche chaque mois d'une responsable régulation de la CAF afin d'étudier au mieux les situations individuelles problématiques. En détention, nombre de difficultés ont été levées par la référente. Seuls les cas les plus complexes lui sont soumis (trop perçu, suspension, en lien avec l'incarcération), notamment pour un apport technique indispensable. Cela permet de régulariser les situations auprès des organismes concernés (CAF, Pôle d'Insertion) et en retour, la référente informe au mieux le public visé.

Relais RSA Baumettes

a pu informer

428

détenues

(306 hommes / 122 femmes)

et accompagner
plus particulièrement

265

personnes

(227 hommes / 39 femmes)

Dans le cadre de la préparation à la sortie, le rôle du Relais RSA, dont les entretiens se déroulent dans les locaux de l'APCARS Marseille, est de :

- sensibiliser les futurs bénéficiaires du RSA au dispositif et s'y inscrire dans un parcours actif d'insertion ;
- élaborer un projet d'insertion socioprofessionnelle (en lien avec les différents partenaires) et avec les intéressés.

Sont réalisés :

- le dépôt de la demande d'ouverture de droit au RSA auprès de l'organisme payeur, l'ouverture des droits au RSA ;
- l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque relais de 4 mois, si la situation le permet ;
- la mise en lien avec le référent RSA qui poursuit l'accompagnement ;
- les demandes d'aides financières dans l'attente de l'ouverture effective des droits ;
- la régularisation administrative CAF lors des rencontres mensuelles avec le conseiller technicien CAF ;
- les démarches de domiciliation.

En 2022

265

personnes
détenues
bénéficiaires
du RSA
accom-
pagnées
aux CP des
Baumettes
et de Luynes
(contre 155
en 2021)



DEUX SITUATIONS SOCIALES (M. A. ET MME M.) (LIEU D'ACCUEIL RSA)

Monsieur A. a été reçu pour la première fois par nos services le 29/11/2019. Âgé de 63 ans, il est veuf. Sa fille de 22 ans a quitté le foyer familial dernièrement. Il vit désormais seul dans un logement social de type 3. Monsieur, sans activité, nous sollicite pour l'aider à régler des factures impayées. Il se sent vite désemparé face aux démarches administratives.

En 2020, il effectue des missions intérimaires en tant que cantonnier pendant 9 mois, ce qui lui permet de bénéficier des allocations chômage.

En 2022, monsieur est en fin de droits Assedic, une nouvelle demande de RSA est en cours d'instruction. Les délais de traitement étant relativement longs, il s'est retrouvé sans ressources durant un

mois. Un Secours aux Adultes et une orientation vers le CCAS de son secteur ont été faits, afin de l'aider financièrement. En parallèle, un dossier FSL Energie et un dossier FSL Maintien ont été instruits dans le but d'aider monsieur à retrouver une situation financière stable.

Âgé de 63 ans, monsieur n'a pas tous ses trimestres pour prétendre à une retraite à taux plein, et ne sera éligible à l'ASPA qu'à compter de 65 ans. En septembre 2022, à sa demande, il intégrera l'action d'insertion ACIADE pour redéfinir un projet professionnel adapté et accéder à un emploi à temps partiel.

Mme M. est âgée de 48 ans. Elle élève seule sa fille Nancy, âgée de 18 ans. Madame a toujours travaillé en tant que femme de ménage en établissements et en tant qu'aide à domicile jusqu'à l'annonce de son

cancer en 2017.

Toujours en soins et encore fragile, elle n'est plus en capacité de reprendre son activité professionnelle. Sa situation précaire ne lui a pas permis de bénéficier d'une couverture sociale suffisante ni de prétendre à une reconnaissance en invalidité. Elle perçoit donc le RSA et nous l'accompagnons depuis son récent déménagement.

Sa longue maladie reconnue en ALD a généré une dégradation importante de sa situation. De plus, Madame a été obligée de quitter son ancien logement insalubre et dangereux. Elle a trouvé à se reloger avec sa fille, en juillet 2022 dans le cadre d'un DALO. L'ancien appartement était un meublé. Un dossier FSL accès est toujours en attente de réponse pour l'aider à s'installer

mais le « forfait équipement » ne couvrira certainement pas ses frais réels d'installation. En effet depuis son déménagement, il y a plus de 6 mois, Madame et sa fille dorment par terre sur un matelas et ne disposent d'aucun équipement de première nécessité. Ses faibles ressources ne lui permettent pas de se nourrir correctement surtout par rapport à son état de santé.

Nous intervenons sur le poste alimentaire avec une orientation auprès du Secours Populaire. Une demande d'AAH est en cours d'instruction. Sa complémentaire Santé Solidaire est à jour. Afin que Mme retrouve une situation financière plus stable et vive dans des conditions décentes, nous avons sollicité une aide individuelle exceptionnelle au sein de la Ligue contre le Cancer (commission sociale). Cela lui apporterait un peu de répit et surtout, elle pourra enfin se consacrer pleinement à sa santé.

TÉMOIGNAGES : 2 PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE RELAIS RSA

“

M. X., sortant de prison

J'ai rencontré Madame MIFSUD lorsque je suis sorti de prison. J'ai rapidement été pris en charge, sur orientation de mon CPIP pour réactiver mes droits RSA.

Je suis en situation de précarité importante, sans logement, sans ressource et très isolé. Je ne parle plus à personne de ma famille et je n'ai aucun ami sur qui compter.

Madame MIFSUD m'a aidé à réactiver mon droit RSA et à trouver une structure d'hébergement d'urgence. Elle m'a même orienté vers un CCAS pour que je puisse obtenir des tickets restau pour me nourrir.

Aujourd'hui, j'ai mon appartement, mon CDI. Je tenais encore à remercier Madame MIFSUD pour son implication concernant ma réinsertion après ma sortie de détention.

“

M. B., incarcéré au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes

J'ai rencontré Madame MIFSUD, lors de ma première incarcération en novembre 2021. Lors de mon arrivée, j'étais complètement perdu. Je ne pouvais parler à personne de mon entourage, je n'avais même pas encore accès à la cabine téléphonique. J'ai trouvé à l'intérieur de la pochette distribuée aux arrivants les coordonnées de Mme MIFSUD. Je lui ai écrit en vue de m'aider à régulariser ma situation auprès de la CAF.

La référente est venue me voir assez rapidement, Je connaissais très peu d'éléments par rapport à ma situation (numéro caf, mes droits en cours). Elle a réussi à tout retrouver et est revenue me voir les deux semaines suivantes. J'étais très heureux de pouvoir parler avec une personne faisant partie du secteur associatif.

Elle m'a informé avoir bien déclaré à la CAF mon incarcération et du maintien de mon droit RSA pendant encore trois mois. Elle a même transmis le RIB nominatif de Luynes pour que je puisse continuer à percevoir mes prestations en détention. Je suis indigent, il s'agit une aide précieuse pour moi. Nous avons même réussi à parler de mes projets futurs, grâce à ma référente, j'arrive même à trouver la force et la volonté de réfléchir à certaines pistes pour ma réinsertion.

J'ai pris une peine de six mois. Lors de ma libération, j'ai immédiatement contacté Mme MIFSUD pour réactiver mes droits. Elle m'a proposé un rendez-vous, trois jours après ma sortie et a réactivé mon droit RSA très rapidement. Lors de mon incarcération ainsi qu'à ma sortie, ma référente m'a aidé et a eu des paroles très rassurantes et réconfortantes. Au-delà de l'accompagnement RSA, son intervention a été un véritable soutien pour moi. J'avais plein de projets en tête, je ne pensais plus à faire des « conneries ». Encore un très grand merci pour votre aide et votre bienveillance.

AUX CÔTÉS DES VICTIMES



Après 2 années d'actions marquées par le contexte sanitaire, le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) – France Victimes 94 a pu exercer l'ensemble de ses missions tout au long de l'année sans contraintes que ce soit lors des permanences au tribunal judiciaire de Créteil ou de permanences extérieures.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL (SERVICE FRANCE VICTIMES 94)



Le nombre de victimes prises en charge continue d'augmenter et afin de répondre à des sollicitations de la juridiction et à des besoins territoriaux toujours plus présents. Un renforcement des effectifs du BAV a été travaillé au cours de l'année et finalisé au mois de décembre par le recrutement de deux juristes (prises de fonction au mois de janvier 2023).

7 844 personnes aidées

DONT

7 521

au sein des permanences du BAV

16 133 entretiens ont été réalisés

DONT

14 545
entretiens
juridiques

1 101
entretiens
psychologiques

PERMANENCES EN MJD ET UMJ

Concernant les permanences, nous maintenons une activité constante, bien qu'en légère hausse grâce à une présence ininterrompue, au sein des Maisons de Justice et du Droit (MJD) de Villejuif et de Champigny-sur-Marne. Au sein de ces structures, nous avons réalisé 514 entretiens soit une augmentation de 12% par rapport à 2021, s'expliquant par une présence moins impactée par le contexte sanitaire. Quant à notre action au sein du service des Unités Médico-Judiciaires (UMJ) du centre hospitalier intercommunal de Créteil, celle-ci a connu une croissance conséquente grâce à une reprise de contacts forts avec la direction du service et des interventions auprès des médecins de l'hôpital permettant ainsi de voir apparaître des orientations de plus en plus fréquentes sur les permanences assurées par le BAV. Ainsi, 167 victimes ont pu être accueillies soit 117 de plus qu'en 2021 (+198%).

PROACTIVITÉS

En parallèle à ces permanences, le BAV continue de réaliser ses différentes missions à destination des publics les plus vulnérables (personnes âgées et victimes de violences conjugales) mais aussi de toute autre victime, afin de les préparer aux audiences à venir dans des délais rapprochés (comparutions immédiates, CPPV-CJ, audiences correctionnelles à délai différé).

Si la plupart des actions menées ne connaissent qu'une variation légère due aux orientations faites par la juridiction, l'une d'entre elles connaît une croissance plus conséquente, signe d'un investissement croissant par le BAV grâce à une équipe de juristes complète. Dans le cadre des contacts effectués auprès des victimes de violences conjugales, en vue de l'audience correctionnelle à venir, 2330 personnes ont été contactées au cours de l'année, soit +34% par rapport à 2021. Au cours de cet échange téléphonique, des informations sont transmises sur l'audience à venir, sur la constitution de partie civile mais aussi sur les moyens de constituer avocat.

En 2022

7 844

Personnes aidées
(contre 7 000 en 2021)

>>>

Il s'agit d'un échange court et condensé permettant à toute victime de se voir délivrer les informations nécessaires à l'exercice de ses droits.
Le service maintient également ses relations avec les partenaires locaux et assure des contacts réguliers notamment avec les différents services sociaux du département lors de réunions.

NOUVELLE ACTION : CONTACT AVEC LA VICTIME AVANT LA SORTIE DE DÉTENTION D'UN AUTEUR DE VIOLENCES CONJUGALES

Suite aux décrets du 23 novembre 2021 tendant à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes d'infractions commises au sein du couple, du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple et la circulaire d'application du 28 février 2022, le BAV a été associé à ces questions par la juridiction.

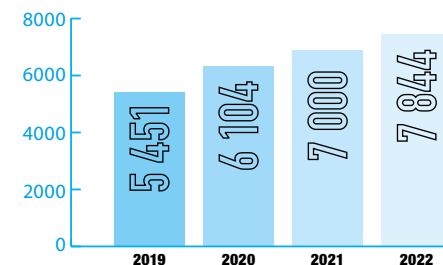
Ainsi, avec d'autres partenaires (le CIDFF 94 et Tremplin 94), les associations ont développé des prises de contact avec les victimes de violences conjugales afin de les informer de la sortie prochaine de détention du conjoint violent et ce, afin de notamment procéder à une évaluation de leur situation et envisager la mise en œuvre de dispositifs de sécurité. Dans cette perspective, des évaluations type EVVI sont réalisées et des mesures comme le Téléphone Grave Danger (TGD) et le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) peuvent être préconisées par les associations puis mises en œuvre par le parquet. Ainsi après contact par une juriste et après avoir recueilli les premiers éléments sur la situation de la victime, 17 évaluations approfondies ont été réalisées et immédiatement transmises au parquet pour assurer une protection de la victime la plus efficace possible.

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

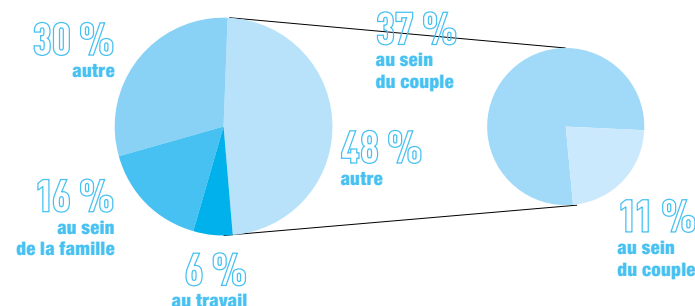
Le BAV assure également des missions de prévention en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit à destination des professionnels mais aussi des collégiens et lycéens. Il est aussi présent, sur demande particulière, au sein de certains établissements scolaires pour prévoir des actions sur des thèmes comme le harcèlement scolaire ou le sexisme.

Nombre de victimes prises en charge depuis 2019

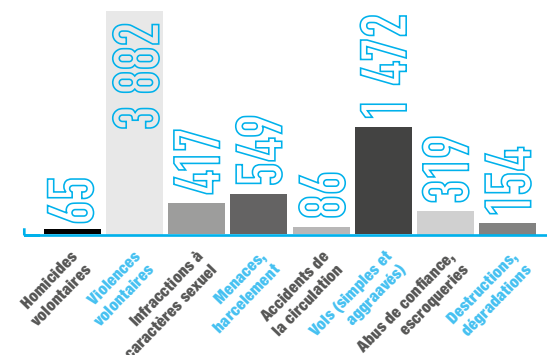
Parmi ces victimes, 65 % sont des femmes, pour la plupart prises en charge dans le cadre de violences conjugales



Cadre de l'infraction



Principales infractions



916 MINEURS
ont également bénéficié
d'un accompagnement
par nos services,
le plus souvent par l'intermédiaire
d'un responsable légal
ou d'un administrateur ad hoc.



N. Lemasson, juriste au BAV

Travailler en tant que juriste au BAV m'apporte le juste équilibre entre la rigueur, exigée par les carrières judiciaires, et le développement de compétences humaines. La délivrance d'informations et l'accompagnement des victimes au sein de procédures leur apparaissant si complexes, ainsi que l'écoute et l'orientation, dans une dynamique de reconstruction, sont autant de missions qui me semblent fondamentales au bon fonctionnement de la justice. Je trouve du sens à mon métier et me sens utile au quotidien. Le monde judiciaire peut être si difficile ; pour autant, j'évolue au sein d'une équipe généreuse et solidaire, ce qui participe à mon épanouissement professionnel.



Madame N., accompagnée par le BAV

Suite à l'arrestation de mon mari en flagrant délit de violences conjugales et à sa garde à vue, j'ai reçu un appel téléphonique du BAV très rapidement pour faire un point sur les faits et surtout pour m'expliquer le processus judiciaire et pénal. Le BAV m'a informée que mon mari était passé devant le juge des libertés et de la détention, avait été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction totale d'entrer en contact avec moi.

Le BAV m'a fait savoir mes droits et notamment que je pouvais faire une demande d'aide juridictionnelle pour les violences conjugales et le divorce.

Le BAV a toujours été là pour moi du début jusqu'à l'audience au pénal pendant laquelle mon ex-mari a été reconnu coupable. J'ai été suivie par madame FOFANA qui m'a toujours très bien accueillie, conseillée et accompagnée dans mes démarches. Je tiens à la remercier personnellement ainsi que l'ensemble de l'équipe.



UNE INTERVENTION À LA DEMANDE DE L'AMBASSADE DE FRANCE EN ALBANIE – 12/2022

A l'occasion des 16 jours de lutte contre les violences faites aux femmes (UNITE ! Activism to end violence against women and girls), Mme LEQUESNE, chargée de mission à l'ambassade de France en Albanie a sollicité une intervention du BAV – France Victime 94, représentée par son chef de service T. NURDIN. Cette action menée aux côtés de l'ambassade d'Espagne, de l'ONU Femmes, du projet Européen EU4FOCAL (fight against organised crime in Albania), des représentants des collectivités, de la justice et de la société civile albanaise (notamment l'association Different and Equal), a eu pour but de traiter de la question de la réinsertion socio-économique des femmes victimes de violences conjugales au sein de la société.

Au travers d'un ciné-débat autour du film de X. LEGRAND « Jusqu'à la garde » et d'une table ronde, les différents représentants ont pu échanger sur le rôle des associations dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et leur protection socio-économique ainsi que sur l'utilisation des mécanismes judiciaires et outils de protection.

Ce fut ainsi l'occasion de traiter, au travers du droit comparé, de l'efficacité des outils de protection et de leurs limites face aux enjeux de la protection des femmes. Si l'Espagne et la France bénéficient d'un arsenal juridique complet pour assurer une protection physique des femmes victimes de violences conjugales (même si insatisfaisant par certains aspects), l'Albanie dispose surtout de ressources locales très riches grâce au rôle des associations pour garantir le maintien des femmes dans la société au travers d'une prise en charge davantage sociale et économique que juridique et psychologique, luttant ainsi contre leur marginalisation et participant à la libération de la parole de la femme albanaise.

ENTRE AUTEURS ET VICTIMES



Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

ENTRE
AUTEURS ET
VICTIMES



L'APCARS, par son service régional de justice restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des auteurs. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

PARTENARIATS ET MESURES

Si le SRJR a eu pendant plusieurs années une activité très majoritairement tournée vers les majeurs, depuis 2020, les interventions sont également à destination des **mineurs**, en partenariat avec la PJJ. Partant de la convention signée avec la DTPJJ92 et le tribunal judiciaire de Nanterre, et dans le but de favoriser l'essor des orientations, le SRJR s'est rapproché des directeurs d'UEMO sur le territoire des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et des réunions d'équipe ont pu avoir lieu au sein des structures en milieu ouvert.

Le SRJR-APCARS s'est rapproché de la DTPJJ 94 en 2021 afin d'envisager la signature d'une nouvelle convention partenariale. Sur le même modèle que le partenariat avec la DTPJJ 92, des réunions-sensibilisations à destination des professionnels ont été programmées et ont débuté en début d'année 2022, en vue de susciter des orientations. La **convention partenariale** a été signée le 9 juin 2022 par le président du tribunal judiciaire de Créteil et du CDAD, le procureur de la République, la directrice territoriale de la PJJ 94 et la directrice générale de l'APCARS.

L'intégration de la justice restaurative au sein des **stages de citoyenneté** à destination des mineurs (alternative aux poursuites, réparation, peine), pour des infractions routières et des rixes notamment, a été mise en œuvre, et le coordinateur du SRJR est intervenu dans le cadre de 10 stages en 2022.

Le SRJR a également souhaité offrir un catalogue d'offres plus complet en matière de dispositifs proposés. Son champ d'action a donc été élargi à la **médiation restaurative indirecte**, aux **rencontres condamnés-victimes** et à la mise en place de **groupes de parole** à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (**rixes**) ou par des violences et conflits au sein des institutions (agressivité dirigée vers les professionnels de la PJJ) et aux conférences restauratives. Cette proposition a été accueillie favorablement par nos partenaires et la mise en œuvre initialement prévue pour l'année 2022, débutera en 2023.

En vue de permettre le développement des dispositifs restauratifs indirects et des dispositifs restauratifs en interne à l'APCARS, le coordinateur du SRJR a donné une formation aux professionnels du Bureau d'Aide aux Victimes de Créteil. Cette formation vise à favoriser les orientations de personnes victimes vers le SRJR et envisager la signature d'autres partenariats, notamment avec des SPIP, et d'autres directions territoriales de la PJJ.

Dans cette continuité un rapprochement du CPCA Ile-de-France (centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, porté par l'ARILE) a eu lieu en fin d'année et le projet d'une convention a été

En 2022

10

jeunes ont
participé à
un stage de
citoyenneté à
visée
restaurative

>>>



initié. Une collaboration étroite a été envisagée dès le début de l'année 2023 sur les problématiques des violences conjugales et sexistes. Des actions collectives sont notamment prévues, avec des interventions lors de stages.

La collaboration avec l'IFJR et France Victime a également été poursuivie et des orientations ont ainsi eu lieu vers le SRJR. Des médiations ont ainsi été menées conjointement par la coordinatrice de l'antenne nord-est de l'IFJR et le coordinateur du SRJR Ile-de-France de l'APCARS. Ces orientations sont poursuivies en 2023.

Au total, **13 médiations restauratives et 2 conférences restauratives** ont été mises en œuvre en 2022.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le SRJR s'est rapproché du milieu universitaire et de la formation, avec des interventions prévues annuellement au sein du CRIAVS Ile-de-France Nord-Est. Le coordinateur est également chargé d'enseigner la justice restaurative à l'université Sorbonne Paris Nord dans le cadre du DU « Violences et santé », au sein duquel l'APCARS assure trois interventions.

D'autres interventions ont eu lieu à la Maison des femmes de l'hôpital Bichat/CIDFF75, à l'association française de criminologie (AFC), à la haute école des avocats conseils (HEDAC), à l'ENM et l'ENPJJ, à la fondation « Les Nids » (enfants et adolescents), au ministère de la Justice, et dans le cadre de la journée universitaire de psychiatrie légale à Poitiers.

Un article a également été rédigé par le coordinateur du SRJR pour le média « Miss Konfidentielle » accessible gratuitement sur leur site.

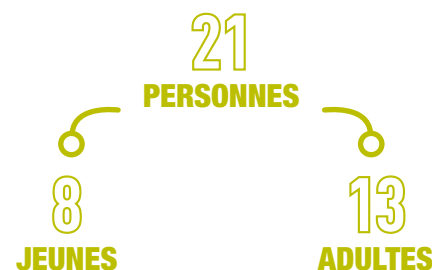
La délégation interministérielle à l'aide aux victimes a également été reçue dans les locaux de l'APCARS le 5 octobre 2022.

Cette visibilité a ainsi pu permettre de nouvelles collaborations avec les DTPJJ 75 et 93, le CPCA Ile-de-France et l'association ARILE, le CRIAVS Ile-de-France Nord-Est (mineurs auteurs et victimes), l'ASE et la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Des conventions partenariales sont envisagées en 2023 et des orientations ont déjà eu lieu.

663

**professionnels ont été sensibilisés
à la justice restaurative par
le coordinateur du SRJR**

**Participation à une mesure
de JUSTICE RESTAURATIVE**



MÉDIATIONS RESTAURATIVES

13

CONFÉRENCES RESTAURATIVES

2

AU TOTAL

88
PERSONNES

RAPPORT FINANCIER



RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

LE BILAN DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'APCARS au 31/12/2022 s'élève à 4 571 429 euros.

L'actif immobilisé totalise un montant brut de 872 288 euros et un montant net de 313 660 euros, c'est-à-dire après déduction des amortissements. Il regroupe tous les investissements de l'APCARS (logiciels, agencements des locaux, matériel de bureau et informatique, mobilier, les dépôts et cautionnements). Les principaux investissements de l'année 2022 concernent le renouvellement du parc informatique devenu obligatoire pour passer la migration informatique qui était programmée afin de respecter les règles du RGPD.

L'actif circulant pour un montant brut de 4 310 864 euros et net de 4 257 769 euros concerne les diverses créances, les disponibilités (banques, caisses) et les charges constatées d'avance (charges payées en 2022 concernant l'exercice comptable 2023). La dépréciation pour créances douteuses vient en atténuation des créances, à l'image des amortissements pour l'actif immobilisé. La trésorerie de l'association fait apparaître un solde négatif de – 236 048 euros (cumul banques et caisses) au 31/12/2022. Ce solde négatif provient de l'arrêt (habituel) des règlements par les régies en novembre 2022 (avant de reprendre la deuxième quinzaine de janvier 2023), mais il est moins sensible que par le passé.

Le passif est constitué des fonds propres pour 2 033 261 euros, des fonds dédiés pour 41 313 euros, des provisions pour 346 052 euros (en hausse dû à l'augmentation de la provision pour risques) et des dettes pour 2 150 802 euros, en augmentation due surtout aux dettes fiscales et sociales. La hausse de ces dernières est liée à la hausse des effectifs et des salaires. S'y trouvent également la provision pour congés payés et le rattrapage de la valeur du point régularisé sur les paies de janvier 2023.

LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les produits s'élèvent à 10 657 903 euros, dont 10 630 619 euros d'exploitation. Ils ont augmenté de 24 % par rapport à l'année 2021, essentiellement par les activités socio-judiciaires taxables (ESR, contrôles judiciaires, stages).

Ces produits d'exploitation se répartissent de la façon suivante : 56 % sont issus de produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux), 26 % des dotations globales de financement (activité CHRS), 15 % de subventions diverses (activités d'aide aux victimes, relais et lieu d'accueil RSA, point d'accès au droit, justice restaurative) et 3% de participation des usagers (stages alternatifs aux poursuites, groupes de paroles pour auteurs de violences conjugales et CHRS).

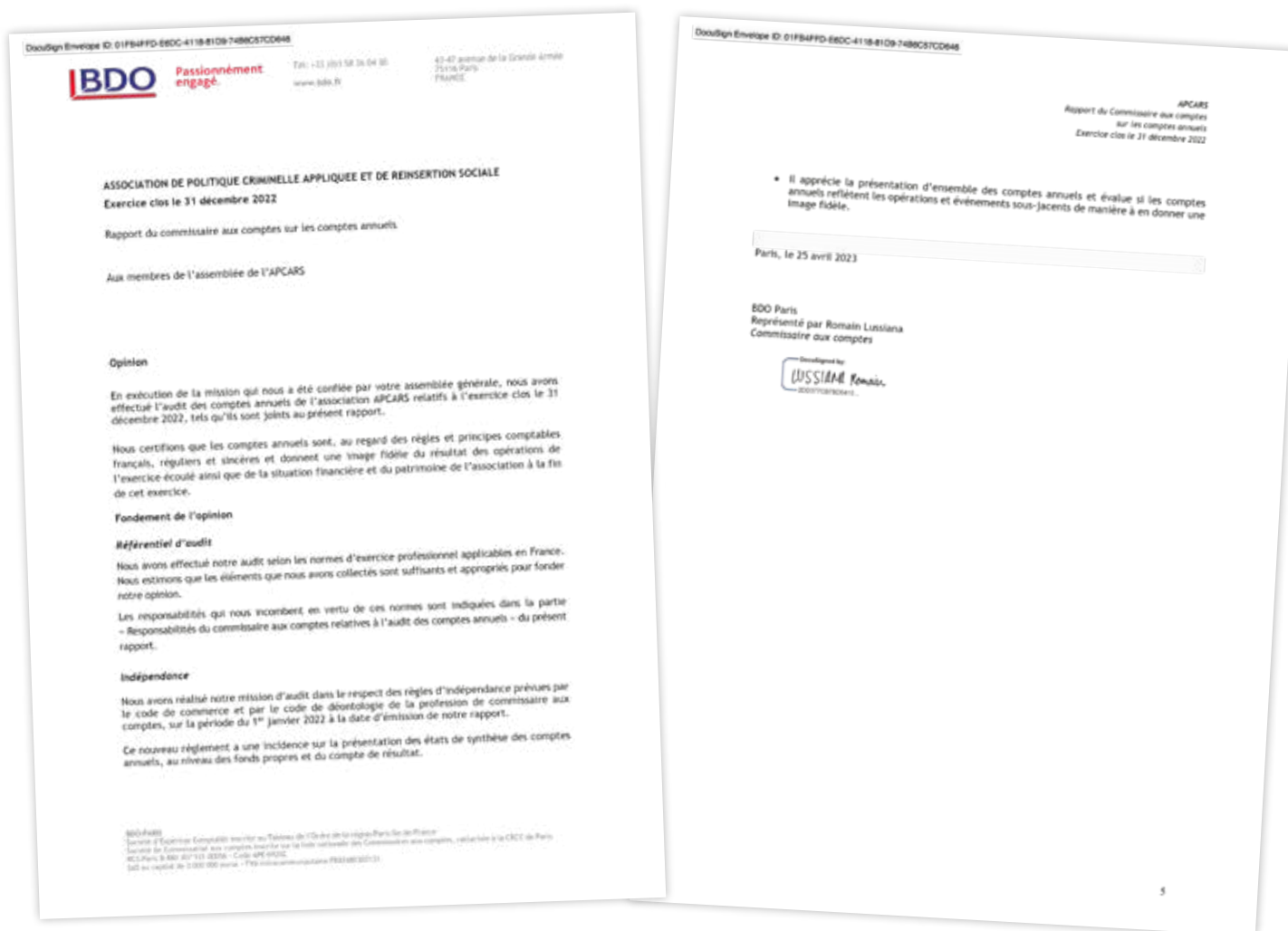
Les reprises de provisions pour un montant de 260 156 euros, concernent les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite) de l'année 2021.

Les charges s'élèvent à 9 286 047 euros, en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente, dont 9 243 135 euros de charges d'exploitation. Cette hausse bien inférieure à celle des produits montrent la maîtrise des dépenses engagée par l'équipe de direction. Elle est liée principalement aux charges de personnel (+ 11 %) et aux honoraires des travailleurs indépendants intervenant en enquêtes sociales rapides et en stages (+ 10 %). Un autre poste de dépenses important est celui de l'hébergement pour les usagers des CHRS, en diffus par le biais d'hôtels, mais également de studios.

Les autres charges de fonctionnement n'augmentent que de 3 % en 2022, malgré des créances irrécouvrables pour un montant de 104 092 euros dans le cadre de la deuxième et dernière phase d'apurement de vieilles créances.

Les provisions pour risques et charges d'exploitation pour un montant de 364 147 euros sont essentiellement constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMPTE DE RÉSULTAT 2022

	RÉSULTAT AU 31/12/2022	RÉSULTAT AU 31/12/2021
Cotisations	260	330
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 350 399	8 074 649
Ressources liées à la générosité du public		
mécénats		3 050
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	260 156	447 962
Utilisations des fonds dédiés	17 955	34 778
Autres produits	1849	1 546
Produits d'exploitation	10 630 619	8 562 315
Autres achats et charges externes	2 757 993	2 701 892
Impôts, taxes et versements assimilés	396 759	427 398
Salaires et traitements	3 809 610	3 379 668
Charges sociales	1 702 475	1 530 547
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 762	72 281
Dotations aux provisions	364 147	258 806
Report en fonds dédiés	14 350	44 918
Autres charges		
Aides financières	4 229	4 545
Autres charges	139 808	270 800
Charges d'exploitation	9 243 135	8 690 855
Résultat brut d'exploitation	1 387 484	-128 540
Produits financiers	699	55
Intérêts et produits assimilés	699	55
Charges financières	516	627
Intérêts et charges assimilées	516	627
Résultat financier	184	-572
Résultat courant avant impôts	1 387 668	-129 112
Produits exceptionnels	26 585	48 654
sur opérations de gestion	25 182	47 634
sur opérations en capital	1 402	1 020
Charges exceptionnelles	42 397	59 344
sur opérations de gestion	42 397	59 344
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Résultat exceptionnel	-15 812	-10 690
Total des produits	10 657 903	8 611 024
Total des charges	9 286 047	8 750 826
Excédent ou déficit	1 371 856	-139 802
RÉSULTAT	1 371 856	-139 802

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF

		EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (à déduire)	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'établissement	-	-
	Frais de recherche et de développement	-	-
	Donations temporaires d'usufruit	-	-
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 683	58 392
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-
	Avances et acomptes	-	-
	-	-	-
	Immobilisations corporelles		
	Terrains	-	-
	Constructions	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	707 771	500 237
	Immobilisations corporelles en cours	10 269	10 269
	Avances et acomptes	-	-
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières		
	Participations et Créances rattachées	-	-
	Autres titres immobilisés	275	275
	Prêts	-	-
	Autres	95 290	95 290
	-	-	-
	Total I	872 288	558 629
	Stocks et en-cours	203	203
	Créances		
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 471 801	53 095
	Créances reçues par legs ou donations	-	-
	Autres	69 619	69 619
	Valeurs mobilières de placement	-	-
	Instruments de trésorerie	-	-
	Disponibilités	715 613	715 613
	Charges constatées d'avance	53 628	53 628
	-	-	-
	Total II	4 310 864	53 095
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 183 152	611 724
			4 571 429
			2 925 825

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022



		EXERCICE N (SELON ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (SELON ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	PASSIF		
	Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	26 429	26 429
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	965 179	850 315
	Réserves pour projet de l'entité	168 268	168 268
	Autres	30 305	30 305
	Report à nouveau	-560 985	-306 326
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 371 856	-139 802
	Situation nette (sous total)	2 001 051	629 188
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	16 746	18 150
	Provisions réglementées	15 464	15 464
	Total I	2 033 261	662 802
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	41 313	44 918
	Total II	41 313	44 918
PROVISIONS	Provisions pour risques	85 000	35 000
	Provisions pour charges	261 052	260 156
	Total III	346 052	295 156
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	980 342	972 766
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	132 536	116 990
	Dettes fiscales et sociales	919 973	705 016
	Autres dettes	14 148	87 518
	Produits constatés d'avance	103 803	40 658
	Total IV	2 150 802	1 922 948
	TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 571 429	2 925 825

REMERCIEMENTS



À l'Etat et ses services



Aux conseils régionaux



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Au conseil départemental



Aux mairies



Aux CDAD : Bouches du Rhone / Val de Marne



A la CAF des Bouches du Rhone



À nos fédérations



À nos salariés, collaborateurs et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

À nos partenaires privés, pour leur soutien



CONTACTER L'APCARS

SIÈGE

Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tél. : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

ILE-DE-FRANCE

Service régional d'enquêtes de personnalité

Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tél : 01 44 32 52 25
enquete.personnalite@apcars.org

Service régional de justice restaurative

Tel. 06 61 54 17 89
justice.restaurative@apcars.org

PARIS

APCARS 75

Tribunal judiciaire
Parvis du tribunal
75859 PARIS CEDEX 1
Tél : 01 44 32 51 17
Tél : 01 44 32 95 84
esr75@apcars.org
stages75@apcars.org
controlejudiciaire75@apcars.org

CHRS Belleville

45 rue Rébeval
75019 PARIS
Tél : 01 40 22 60 90
chrs.belleville@apcars.org

CRÉTEIL

APCARS 94

Tribunal judiciaire
Rue Pasteur Vallery Radot
94011 CRETEIL CEDEX

Secrétariat

Tel : 01 41 78 71 82
secretariat94@apcars.org

Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 41 78 71 97
esr94@apcars.org

France Victimes 94

Tel : 01 41 78 71 86
bav94@apcars.org



Service de contrôles judiciaires

Tel : 01 41 78 71 82
controle.judiciaire94@apcars.org

Stages

stages94@apcars.org

BOBIGNY

APCARS 93

Tribunal judiciaire
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Service d'enquêtes sociales rapides

Tel : 01 48 31 73 62
esr93@apcars.org

MARSEILLE

Siège

5 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE

Service justice

22 cours Puget
13006 Marseille
Tél : 04 91 59 83 72
tjmarseille@apcars.org

Points d'accès au droit

direction-apcarsmarseille@apcars.org

CHRS Athènes

5 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 04 70
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service Emploi

Tel : 07 71 43 91 69
serviceemploi@apcars.org

Service RSA

22 cours Puget
13006 Marseille
Tél : 04 91 15 76 26
rsa@apcars.org

LA RÉUNION

28 B rue d'Après, Bât. 1
97400 Saint Denis
Tél : 06 92 26 17 60- 0262 93 38 11
Fax : 09 70 10 10 57
apcars974@apcars.org



APCARS (siège)

Cour d'appel
4 boulevard du Palais
75001 PARIS
Tél : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

 @APCARS

 www.apcars.fr